



BULLETIN

DU

DICTIONNAIRE WALLON

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ
DE LITTÉRATURE
WALLONNE



14^e Année — 1925
N^os 3-4

LIÈGE

Imprimerie H. Vaillant-Carmanne
Place St-Michel, 4

SOMMAIRE

Pasquelle liégeoise inédite, des environs de 1625, avec deux clichés, éditée par J. HAUST (p. 65).

Pasquelle liégeoise de 1676, sur J.-G. Depreit, éditée par J. HAUST (p. 77).

Essais d'étymologie et de sémantique. Le fr. *guède* et le w. *waize*, par J. FELLER (p. 97). — La Tour d'Adére, par M. DELBOUILLE (p. 108). — w. *boye*, fr. *bourreau*, par Eug. ULRIX (p. 112) et J. H. (p. 115). — Le nom des Hédrois, par J. GESSLER (p. 116) et J. FELLER (p. 118). — Anc. w. *stuer* et *burine*, par J. GESSLER (p. 120) et J. H. (p. 125). — Anc. fr. *pasturel*, par J. HAUST (p. 125). — w. liégeois *mässi* « sale », par J. HAUST (p. 126).

Archives dialectales. — *Lès pwach* (dialecte de Virton), par N. OUTER (p. 129).

Livres et Revues, par J. FELLER, p. 131.

Table des matières.

Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la Société de Littérature wallonne — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la Société. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la Société qui veulent bien répondre à nos questionnaires; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la Société et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de six francs au trésorier, M. Ch. STEENEBRUGGEN, 8, rue de Londres, Liège (**chèques postaux n° 102927**).

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants, de nos membres affiliés ou protecteurs.

Tout membre de la Société a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la Société, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *quinze francs* pour la Belgique, de *dix-huit francs* pour l'étranger.

Les personnes et les communes qui s'imposent une cotisation minima de *vingt-cinq francs* (étranger: 28 francs), sont inscrites sur la liste des Membres Protecteurs de la Société.

Les 14 premières années de ce *Bulletin* (1906-1924), sont en vente au prix de 80 francs. Chaque année séparément : 7 francs.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat.

Comité de rédaction

Auguste DOUTREPONT, Jules FELLER, Jean HAUST

Secrétariat: rue Fond-Pirette, 75, Liège

BULLETIN

DU

DICTIONNAIRE WALLON

publié par la Société de Littérature wallonne

14^e année — 1925

N^os 3-4

FONDS WALLON
3, Rue des Chiroux, Liège

Pasquelle liégeoise inédite

des environs de 1625

sur les femmes et le mariage

M. Gustave Charlier, professeur à l'Université de Bruxelles, vient de découvrir une petite pasquelle liégeoise qui, d'après lui, serait antérieure aux « trois plus anciens textes du dialecte liégeois », dont j'ai donné l'édition critique en 1921 (¹). Il a communiqué sa trouvaille à l'Académie française de Belgique (séance d'octobre 1925), dans une note dont voici les passages essentiels (²) :

« Le manuscrit où cette pièce dormait inaperçue depuis plus de trois siècles se trouve à la Bibliothèque communale de Valenciennes. Il s'agit de l'un des trois recueils poétiques formés par un grand seigneur belge, Charles de Croy, duc de Chimay et d'Arschot (1560-1612)... On est donc fondé à dater notre chanson de la fin du XVI^e ou des premières années du XVII^e siècle, ce que confirment du reste nettement les caractères de l'écriture... Ce texte provient certainement du nord-est du domaine wallon, sans doute de la région liégeoise.

(¹) *Le dialecte liégeois au XVII^e siècle. Les trois plus anciens textes.* Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule XXVIII (Liège, Vaillant-Carmanne). — Ces trois textes sont l'*Ode à Navaeus* (1620), le *Sonnet au Ministre protestant* (1622) et la *Moralité* (d'après 1623).

(²) Cette note a paru dans le *Flambeau* (Bruxelles), n^o d'octobre 1925, pp. 181-186, sous le titre « La plus ancienne chanson wallonne ».

» Le sujet de ces strophes — elles sont six, de six vers chacune, deux alexandrins suivis de quatre octosyllabes, le tout à rimes plates — ce sujet est à peu près aussi vieux que le monde, puisqu'il s'agit d'une satire des femmes et du mariage... Ces plaintes amères n'avaient rien de bien neuf à pareille date. Mais notre moraliste misogynie ignorait à coup sûr la seconde partie du *Roman de la Rose*, les *Lamentations* de Matheolus et les *Quinze Joyes du Mariage*. Il se borne à puiser au même fond satirique, qui est de tous les temps. Du moins ne lui refusera-t-on pas le mérite d'une verve mordante, d'un réalisme incisif et d'une brutale franchise. D'où la saveur de ce petit morceau... »

M. Charlier a bien voulu m'avertir immédiatement de sa découverte. Satisfait, pour sa part, de donner un aperçu commentaire de la chanson et une transcription provisoire en formes modernes, il m'a laissé le soin de la présentation philologique du texte. Je m'acquitte avec plaisir de cette tâche.

* * *

Il convient tout d'abord de féliciter M. Charlier de sa trouvaille : elle accroît d'une intéressante unité la somme peu nombreuse des textes liégeois que nous possédons du XVII^e siècle. Mais est-il bien sûr que cette pasquelle inédite soit « la plus ancienne chanson wallonne » ? J'ai le regret de ne pouvoir, sur ce point, partager l'avis de M. Charlier. Je me hâte d'ajouter que cette question de date et de priorité ne diminue en rien à mes yeux la valeur philologique du document.

La pièce, dit M. Charlier (¹), fait partie « de l'un des trois recueils formés par Charles de Croy » ; comme ce seigneur est mort en 1612, elle doit donc être antérieure à cette date. — Ce raisonnement serait péremptoire si la première proposition était bien établie. M. Charlier a bien voulu me dire que son opinion à cet égard dérivait d'une note de M^{me} de Villermont,

(¹) *Le Flambeau*, n° cité, p. 182.

qui, dans un livre récent (¹), cite, parmi les recueils formés par le duc Charles de Croy et « richement reliés, recouverts de drap d'or et de broderies », les n°s 410-523 (²), 411-524, 409-405, de la Bibliothèque de Valenciennes. Or le n° 410-523, où figure la pièce liégeoise, n'est certainement pas de la main de Charles de Croy, mais d'une écriture courante du XVII^e siècle, qui, de l'avis du savant bibliothécaire de Valenciennes, M. Maurice Hénault, remonte tout au plus à 1625. J'ai pu à loisir examiner ce cahier d'aspect peu séduisant et d'une écriture souvent difficile à déchiffrer, compilation désordonnée de pièces sans valeur, qui est entré, on ne sait comment ni à quelle date, dans les collections de la maison de Croy, mais qui, avec raison d'ailleurs, n'a pas été jugé digne d'être richement relié et soigneusement conservé. Au surplus, voici la description qu'en donne le Catalogue (³) :

430 (410). Recueil de chansons légères et de pièces grivoises (quatrains, sonnets et courantes). — Au fol. 36, court récit de la mort du chevalier de Gassion. — A la fin du volume, recettes contre les maladies des chevaux.

Début du XVII^e siècle. Papier. 83 feuillets écrits pour la plupart seulement au recto. Les feuillets 65-67 blancs. 198 sur 156 millimètres. Couverture parchemin. — (Maison de Croy).

On remarquera que l'auteur du catalogue, M. Molinier, ne signale pas la pièce wallonne, — la plus intéressante à nos yeux. Elle se trouve vers le milieu du cahier, où elle se présente *de plano*, au verso de la p. 49 et au recto de la suivante. C'est la seule qui soit bien écrite ; les lettres sont parfaitement formées, comme on peut le constater dans la reproduction photo-

(¹) Cfesse M. de Villermont, *Le Duc Charles de Croy et d'Arschot* (Bruxelles, Dewit ; Paris, Champion ; Tamines, Duculot, 1923), p. 114, note ; p. 179, note.

(²) Par erreur, M^{me} de Villermont écrit 416-523.

(³) *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (Départements ; t. XXV : Poitiers, Valenciennes) ; Paris, Plon, 1894 ; p. 382. — Les manuscrits de Valenciennes portent trois numéros ; celui qui nous occupe est numéroté 430 (par Molinier), 410 (par Mangeart), 523 (rayon du dépôt).

graphique, page 72 (¹). L'écriture, droite et bien moulée, tranche sur celle des autres pièces, qui est négligée et plus couchée. Comment la pasquelle liégeoise se trouve-t-elle insérée dans ce fatras ? Nous supposons qu'un liégeois, de passage chez le propriétaire du recueil (lequel était probablement un subalterne de la maison de Croy), aura été prié d'enrichir l'album de son hôte. Etais-il l'auteur de la pièce ou la tenait-il d'autrui ? On peut tout au moins présumer que, s'il était l'auteur, il eût signé sa production.

Pour conclure, cette pasquelle, — de date incertaine, que nous estimons en tout cas n'être pas antérieure à 1625, — ne peut prétendre battre le record de l'*Ode à Navaeus*, qui, imprimée en 1620, reste bien la pièce la plus ancienne de notre littérature dialectale.

* * *

Dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (12^e année, 1923, pp. 54-69), j'ai publié une pasquelle liégeoise inédite (²), datant des environs de 1650 et comprenant 104 vers, qui critique, avec une rude énergie, les coquetteries coupables ou tout au moins ridicules des jeunes filles de l'époque. Je rappelais à cette occasion que, du XVII^e siècle, il existe deux autres pièces sur le

(¹) J'ai fait prendre ce cliché par les soins de M. Rouault, photographe à Valenciennes.

(²) Dans cette édition, j'ai commis une erreur de lecture que je m'empresse de corriger : pp. 58 et 59, v. 7, il faut lire *Hantez* au lieu de *Gautez* ; la note à ce sujet, pp. 56 et 57, doit donc être supprimée. — P. 86, j'ai indiqué une autre correction à faire p. 61, v. 30.

(Valenciennes, ms. n° 4310-40-523)

- (fol. 49 v^o) Bon dieüe qu ce gran pone d'aimé se bacelle,
ce son totte costeng qui fa met atoú d'selle,
quán il vuson le courtison
4 il le fa le chen et pendon
le fier d'argen ato le piel
à fin q'il auiseh pu bel.

même sujet : un dialogue inédit de 1640 (162 vers) et une satire de la même date (120 vers), qui a paru dans le *Bulletin de la Soc. liég. de Litt. wall.* (BSW), t. 11, p. 245. Cela fait quatre avec la pasquelle mise au jour par M. Charlier. Celle-ci, pour présenter moins de développements (elle ne comporte que 36 vers), a le mérite d'être un peu plus ancienne. Au reste, ces pièces sont toutes les quatre intéressantes au point de vue du dialecte et aussi pour les renseignements qu'elles nous apportent sur la mode féminine d'il y a trois siècles.

On reproduit ci-après le texte du manuscrit, en ajoutant des chiffres en marge pour numéroter les vers. En face, une transcription, qui vise à conserver les formes archaïques de la langue, tout en corrigeant certaines fautes évidentes. Les corrections sont imprimées en *italique*. Le lecteur trouvera à la fin des notes de traduction et quelques remarques sur la graphie ou sur le dialecte du texte. En somme, il est difficile de localiser exactement ce dialecte. L'ensemble indique Liège ou le voisinage immédiat de Liège, avec des traits qu'on retrouve aujourd'hui tantôt à l'Est, tantôt à l'Ouest. Nous avons transcrit par *â* (*bâcèles, i fât, âtoû, ârdjint, brâyes, etc.*) le son qui est devenu *â* en liégeois moderne, mais qui est resté *â* à l'Ouest (Seraing). Au surplus, pour le détail des graphies anciennes, le lecteur peut consulter notre édition des *Trois plus anciens textes liégeois*.

(Transcription)

Bon Dièw ! *quu c'est* grand ponne d'ainmer *totes cès bâcèles !*
Cè sont *totès costindjes* qu'i fât mète *âtoû d' zèles :*

Quand ile vus-ont lès courtizons,
4 i lès fât lès tchaînn̄es èt pindonts,
lès fières d'ârdjint atot lès pièles,
afin qu'ile avizèhe pus bèles.

Il le fa le cotrai di catreuin florin,
8 de barett a dozaine, et ottan di duantrin,
de blan, de bleu, de violé,
de si du soye to pasmenté,
po de chmich on loue nin po dso,
12 qan il lont vne, cest eco trò.

Si vint on pti haclu qd dimand dusmarié,
il vel hapront a mot, qo qin se freuq moqué,
onq qui nareu ne dny ne may,
16 porveu qil euh de bonne bray,
is freu si bin di se bacelle
qi viqreu sos pie atou d'selle.

Men quan on se marié, fa dir a dieu bon ten
20 i faut allé chaué, po wagni po de pen,
po nouri on masi panay
qin sareu pelé on nauay,
qin sareu leué on fistou,
24 s'il nat vne damhelle apres quou.

(fol. 50 r^o) Sel ruine d'on maneg, qa on nel sé ous prend,
i fa tos ewagy iusqa le prope cend,
qo qon areu ne pan ne pes,
28 si le fat y rparé leu ties
di bay parmen chergy d'fin piel
pod moré e paie âtou d'sel.

Si qia fay la chanson, astu marié vne feye,
32 di qié fou del prihon, dpo qia pierdous parteyé,
et sa ti di a per a mer, qi rimreu putoy à galer,
s'il atoum bin, se d'auentur,
36 osi bin à Lig, qa Namur.

I lès fât lès cotrê di catrè-vint florins,
8 dês barètes a dozainnes èt ot'tant di d'vantrins,
dês blances, dês bleûs, dês viyolés,
dês eis du sôye, tot pass'mintés ;
po dês tch'mîhes, on n' louke nin po d'zos :
12 quand ille ont-une, c'è-st-èco trop !

S'i vint-on p'tit « haclo » (?) qui dimande du s' marier,
ile vèl hap'ront-â mot, co qu'i n' s'è f'reût qu' moquer.

Onk qui n'areût nè d'nî nè mâye,
16 porveû qu'il eûhe dês bonès brâyes,
i s' f'reût si bin di cès bâcèles,
qu'i vik'reût so s' pique âtoû d'zèles.

Mains, quand on-z-èst marié, fât dire : « Adieu, bon temps ! »
20 i fât-aler tchaver po wangnî po dè pan,
po noûri on mâssî panê
qui n' sareût pèler on navê,
qui n' sareût lèver on fistou
24 s'ile n'a-t-une dam'hèle après s' cou !

C'est l' ruwine d'on manèdje, ca on nèl sét ou-ce prende !
I fât tot-z-èwadjì djusqu'a lès propès cindes.

Co qu'on n'areût nè pan nè pèce,
28 si lès fât-i r'parer leû tièsse
di bês paremints tchèrdjîs d' fins pièles
po d'morer è pâye âtoû d' zèles.

Ci qui-a fait « la chanson » a stu marié une fèye,
32 dit qu'i-èst foû dèl prïhon d'pô qu'i-a pièrdou s' pârtèye ;
èt s'a-t-i dit a pére, a mère,
qu'i rîm'reût putwèt âs galères !
S'il atoume bin, c'èst d'avinture,
36 ossi bin a Lîdje qu'a Namur !

Choy d'elis qu'ce gran pone d'ame le bacelle,
ce son totte coste qui fa mle atou d'alle,
quay il buson le courtisoy
il le fa le chen de pendoy
le fief d'argen ato le prie
à fin q'il amiesch pur bel.

Il le fa le cotrai di catelin florin,
de barret a dozaine, et ottas di duantain,
de blan, de bleu de violé
de si du foie to paument,
po de ching on couc nin po d'fo,
qan il couc bne, cest l'eo tò.

Qui vint on pti hacto qd dimand dus marie'
il bel hatront a mot, qo qin le tenu moys,
ong qui nauau ne duij ne maij
porben qil euh de bonne braij,
if fadu si biy di se bacelle
qj viqueru sof tie atou d'alle.

Conay quay on s'marie, fa dix a dili boy ten
i fuit alle chane, po blagni po de pley,
po nouvi on masi panaij
qin jardu peler on nauaij,
qin jardu leue on fis leu,
s'il na bne d'amb lec apres que.

Or et uine d'on maney, qa on nle (s'ouïs perte),
si fa tos lewagij insq[ue] le propre c[on]te,
qo qon ardu ne pay ne p[er]te,
si le fat y uparcé le leu tiss
di baij parv[en]t chagrij d'fin p[er]te
pon morc e paie atou d'jel.

Qui qia fait la chantoy, as lu marié une b[elle]j[ou]x,
di qic'fou del prisoy, dpo qia picardouz partoy,
et fa di di a p[er]te am[er], q[ui] rimelut putoij à yallej
s'il atouy b[elle]j[ou], k[et] d'auentur,
of b[elle]j[ou] à Liège, qa Camus.

Commentaire

1. *qu* = *quu* (*ku*) comme à l'est de Liège (Verviers), ou *qui* (*ki*) comme en liégeois. Pour la voyelle atone, comparez *vus* 3, *du* 10, 13, à côté de *di* 7, 8, 29, *dimand* 13, *ce* 2, *ne...* 15, 27. Ces formes diverses peuvent s'expliquer par la prononciation sourde et rapide de l'atone. Notre texte présente d'autres singularités dialectales : *courtison* 3, *pendon* 4, à côté de *gran* 1, *quan* 3, 12, 19, *ottan* 8, *blan* 9, *dimand* 13, *pan* 27 : la nasale avait sans doute un son intermédiaire entre *an* et *on* (il pourrait se rendre par *ān*). Ce mélange de formes apparemment contradictoires se retrouve dans des textes de la même époque. Il nous paraît hasardeux de vouloir y mettre de l'unité dans un sens ou dans l'autre ; cf. note 4. — Dans *pone* 1 (comparez *on* 11, 27 = *on n'*), nous rétablissons la nasale telle qu'on la prononce aujourd'hui en liégeois. De même dans *aimé* 1, *chen* 4, *dozaine* 8, *wagni* 20. — Le second hémistiche est boiteux (c'est le seul de toute la pièce) ; nous ajoutons *totes*.

2. *ce*, voy. 1. — *costeng* (= *costindje*), anc. fr. *coustenge* « dépense ». — Dans *selle* 2, 18, *sel* 30 (« elles »), *s* a la valeur de *z* ; de même dans *auiseh* 6, *dso* 11, *on se* 19, *tos* 23 ; voyez note 33.

3. *quan* 3, 19, se prononçait *kā*, comme le prouve *qan* 12. Le liégeois dit d'ordinaire *kweā* ; mais, à Seraing par exemple, on prononce *kā*. — *il* 3,

14, 24 (« elles ») devant consonne ; on prononçait *ille* devant voyelle (cf. *il lont* 12) ; au v. 6, *il* est insolite. En liégeois moderne *èle*, *elle* ont remplacé *ile*, *ille*, qui subsistent en verviétois et se rencontrent ordinairement dans les textes liégeois du XVII^e siècle.

4. *il le fa* 4, 7 (= *i lès fât* « il leur faut ») ; peut-être l'auteur ou le copiste faisait-il sonner les deux *l* sur un ton emphatique. La forme régulière *i* devant consonne se lit aux vers 2, 13, 14, 18, 20, 26, 33, 34. Devant voyelle, on trouve ici tantôt *il* 16, 35, comme en liégeois, tantôt *i* 32, comme en verviétois. — *les*, pronom au datif : « leur » ; de même 7, 18 ; en liégeois moderne *lèzi*, *l'zi*. Voy. *Projet de Dict. wallon*, p. 22. — « Il leur faut les chaînes (de cou) et les pendants (d'oreille) ». Comparez : *ile vis-ont lès pindants d'ārdjint* (Pasq. de 1640 : BSW 11, p. 247).

5. Qu'est-ce que ces « fers d'argent » ornés de perles (litt^t « avec les perles ») ? S'agit-il de broches ou de bracelets ? Comparez : *si v' aront-èles dès fières d'ārdjint...* (Pasq. de 1640 : BSW 11, p. 245).

7. *cotré*, anc. fr. *coterel*, cotte, jupe, robe.

8. *barète* « barrette ». Aujourd'hui, en liégeois, la *barète*, t. arch., c'est une espèce de bonnet noir (mérinos ou cachemire) que les vieilles femmes mettaient sous leur bonnet blanc et qui était lié, comme ce dernier, au moyen de cordonnets passés sous le menton. — « Il leur faut des bonnets par douzaines et autant de tabliers ». Le liégeois moderne a réduit l'ancienne forme *divantrin* (= « *devanterain » ; anc. fr. *devantel*, *devantet* « tablier ») en *vantrin*.

10. *dès cis* (« des ceux » =) d'autres de soie, tout passementés.

11. *chmich* = *tch'míγ* ; comparez *auiseh* 6, *euh* 16. — « Pour (= quant à) des chemises, on ne regarde pas par dessous » : elles ne sont pas nécessaires, car on ne voit pas leurs vêtements de dessous.

12. « quand elles (en) ont une, c'est encore trop ! » = c'est à peine si elles en possèdent une. — *une*, à la pause, se dit *eune* en liégeois moderne ; comparez l'article *une* 24, 31, qui se dit *ine* en liégeois moderne. — La graphie *ont*, avec *t* final (comp. *son* 2, *on* 3, *fa* 4, 7, *areu* 15, etc.), indique liaison avec la voyelle suivante, ce que la transcription figure par le trait d'union ; de même *vint* 13, *hapront* 14, *faut* 20, *nat* 24, *fat* 28, *sat* 33 (comp. *met* 2, *sé* 25). Dans tous ces passages, le liégeois moderne insère d'ordinaire, pour supprimer l'hiatus, le groupe *st*, par analogie avec *c'è-st-èco...*

13. *haclo*, mot inconnu, qui signifie sans doute « freluquet, personnage de mince valeur ». Ce terme inédit est proprement pour nous une énigme. Serait-il dérivé de *hake* (arquebuse) ou apparenté à *hakin* (valet) ? Sur ces mots, voy. G., I, 266. — « qui demande *de* (= à) se marier » : qui se présente pour les épouser.

14. « elles vous le prendront au mot, encore qu'il ne ferait que s'en moquer » (= même s'il ne leur proposait le mariage que pour se moquer d'elles). La place de *se* (= *s'è*) avant l'auxiliaire est conforme à la syntaxe wallonne ; de même *el* au v. 25.

15. *areu* « aurait » ; de même v. 27 et *sareu* « saurait » v. 23, 24. Le liégeois mod. prononce *âreût*, *sâreût*. Nous gardons ici *a* bref, qui existe encore dans certains dialectes (Faymonville) et qui est probablement la forme archaïque en liégeois. Voy. notre édition des *Trois plus anciens textes*, pp. 6 et 35. — *dny* = *d'nî* « denier », terme archaïque qui survit dans *d'nî-Diè* « denier à Dieu » ; *mâye* (fr. « maille »), petite pièce de monnaie, valant la moitié du denier) ne subsiste que dans *spâgne-mâye* (« épargne-maille » : tire-lire). — « Un quidam qui n'aurait ni denier ni maille, pourvu qu'il eût de bonnes braies (= de beaux habits) ».

17. « *il* (explétif) se ferait si bien (voir) de ces filles ». Le liégeois dit *si fé bin di*, synonyme de *si fé bin vèy di* ; de même *il est bin (vèyou) di s' mèsse* « il est bien vu de son maître ».

18. *pic* = sans doute *pique* (cf. *louc* 11, dont le *c* est mieux formé). L'expression *viker so s' pique* est inédite ; nous l'interprétons par « vivre en parasite » (sens du fr. « piquer les plats, les assiettes ») et, plus ordinairement « piquer l'assiette », d'où « un pique-assiette ». — Le liégeois dit *viker so sès rintes* « vivre sur (= de) ses rentes » : flamand *op zjne renten*. Par analogie, « vivre sur (= de) sa pique » signifierait « vivre de ce qu'on mange en piquant les assiettes ».

19. Dans le texte original *adieu bon ten* doit se prononcer à la française (cf. 31) ; le liégeois dirait : *adiu, bon tins*. Au vers suivant, la graphie *pen* (pour *pan* 27) est amenée par la rime *ten*.

20. La graphie *faut* (au lieu de *fat* 28) est insolite (cf. *fa*, 4, 7, 19, 26). Entraînés par les mots français qui précèdent, le copiste aura, par distraction, écrit la forme française. Il est moins probable que l'on ait ici affaire à une forme dialectale. — *tchaver* « caver, creuser en dessous », a ici le sens général de « travailler dur », comme le fr. pop. gratter. — *wagni*, n. 1.

21. *on mâssi panê* « un sale pan (de chemise) », c'est-à-dire un souillon, qui ne saurait peler un navet ni *lever* (= ramasser) un fétu de paille si elle n'a une servante *après son cul* (= derrière elle) ».

24. *dam'hèle* (propr. « demoiselle »), forme archaïque qui avait pris le sens de « servante ». Pour une demoiselle de qualité, on se servait de la forme empruntée *dam'zèle*.

25. *ruwine*, liégeois mod. *ruwène*. — « C'est la ruine d'un ménage, car on ne sait où le prendre » ; *le* = ce qu'il faut pour vivre, le nécessaire. On dit encore : *Wice el prindrè-dje ? Wice l'irè-dje quèri ? Wice l'ont-i ?* A remarquer la place du pronom *el*, cf. note 14.

26. *tos* (avec *z* de liaison) ; comp. *dès-omes tot-z-èwarés* (Forir, v^o *to* : « des hommes tout effrayés »), *on fiér qu'est tot-z-èrèni* (Trembleur : « un fer qui est tout rouillé »). L'hiatus, dans ces cas, est plus ordinaire en liégeois moderne. — *èwadji*, aujourd'hui *ègadjî* « engager, mettre en gage » ; mais on dit encore *wadjî* « gager, parier ». — « jusqu'aux propres cendres » = même les cendres du foyer. — *a lès* (au lieu de l'article contracté *às*), se dit encore à Verviers.

27. « Encore qu'on n'aurait (= même si l'on n'avait) ni pain ni pièce », c.-à-d. ni pain entier ni tranche de pain. Duvivier donne l'expression *i n'a ni pan ni pèce* « il est dans une grande misère ». — *nè...* *nè...* est archaïque, pour *ni...* *ni* (comp. l'anc. fr. *ne...* *ne...*) ; *nè pus nè mons* est encore dans Forir, et l'on dit à Trembleur : *i n'esteût nè tins nè eûre* « c'était de grand matin ». Voy. note 1.

28. « si (= néanmoins) il (*leur*, explétif) faut reparer (on doit parer de nouveau et sans cesse) leur tête de beaux parements chargés de perles fines, pour demeurer en paix autour d'elles (pour avoir la paix auprès d'elles) ».

31. « la chanson » est en français dans le texte (w. *l' tchanson*). Dans la pasquille de 1640 (BSW 11, p. 250), la dernière strophe est toute en français : *Celui qui a fait la chanson, C'a été un jeune compagnon... — une feye*, une fois.

32. « (il) dit qu'il est hors de la prison depuis qu'il a perdu sa *partie* » (= sa moitié ; expression inédite, amenée sans doute par la rime).

33. *et s'a* : on pourrait lire aussi *èt z'a* (voy. note 2).

34. *rimer*, ou mieux *rîmer*, « ramer » est inédit en wallon, mais connu en anc. fr. *rimer*, *rymer*. Il dérive de *rîme* (anc. fr. *rime*, *ryme* « rame »), que G., II 309, donne au sens de « levier d'une pompe à main » et qui représente le néerl. *riem* « rame », emprunté lui-même du latin *rêmus*. — *putwèt* ou *pus twèt* (plutôt), t. archaïque ; *twèt* (tôt) est fréquent au XVII^e siècle ; il ne survit plus en liégeois que dans *mutwèt* (« peut-être » ; propr^t « bientôt »). — « il ramerait plutôt aux galères (que de reprendre femme ; car) si cela tombe bien (= si l'on a du bonheur en ménage), c'est d'aventure (c'est pur hasard, et ce, en tout lieu), aussi bien à Liège qu'à Namur ! »

35. *atoume*, *avinture*, *Namur*, liég. mod. *atome*, *avinteûre*, *Nameûr*. Mais à l'ouest de Liège (Seraing), on dit encore *atoume*, *dji loume* (1. je nomme ; 2. j'éclaire qqn, anc. fr. *lumer*), *avinture*, *Nameur*, avec *eu* ouvert et très bref.

Jean HAUST

Pasquelle liégeoise de 1716

sur JEAN-GÉRARD DEPREIT,
né à Huy, Primus de Louvain

L'original de cette pièce fait partie des collections de M. René Dubois, secrétaire honoraire de la ville de Huy, qui a bien voulu me le communiquer aux fins d'édition. C'est un placard (0.39×0.29), imprimé sur trois colonnes. La pièce est signée : *Par son tres-humble serviteur. J. L. le 22. 9bre*, et se termine par ce chronogramme : FLORESCVNT FLORES PRATVMQVE RIDET. Elle comprend 172 octosyllabes à rimes plates, en dialecte liégeois mêlé de quelques formes hutoises.

L'auteur y célèbre, avec une verve entraînante et dans un langage expressif, le triomphe d'un jeune Hutois proclamé *primus* de l'Université de Louvain.

La Faculté des Arts, à Louvain, qui répondait en quelque sorte à la Faculté de Philosophie de nos universités modernes, avait quatre collèges ou « pédagogies » : le *Château*, le *Porc*, le *Lis* et le *Faucon*. Les dénominations, assez bizarres, de ces collèges, étaient un souvenir de leur première installation. La pédagogie du *Porc* avait reçu ce nom parce qu'elle était située au début, en face d'une auberge ayant pour enseigne un sanglier, *porcus silvestris*. Les armoiries représentaient cet animal, avec, pour devise : *Porcus alit Doctos*. Les autres noms avaient une origine analogue.

Dans chacun de ces collèges se donnait un cours complet de philosophie. On nommait *primus* l'élève qui remportait la palme dans les épreuves pour la licence ou concours général,

auquel prenaient part les meilleurs élèves des quatre pédagogies. L'examen durait cinq heures et comportait les questions les plus difficiles de la philosophie.

Le *primus* était l'objet des plus grandes manifestations honorifiques, tant à Louvain que dans son lieu natal et dans celui où il avait fait ses humanités. Notamment à son retour dans l'endroit qui l'avait vu naître, on lui faisait une réception des plus brillantes. Les rues étaient ornées, les maisons pavées et couvertes d'inscriptions relatives à la circonstance ; des arcs de triomphe s'élevaient de toutes parts. Les autorités civiles et ecclésiastiques se portaient à la rencontre du jeune lauréat, qui revenait accompagné de ses professeurs. Cette réception était une fête à laquelle prenaient part toutes les classes de la société ⁽¹⁾.

Du XVIII^e siècle, outre cette pièce de 1716, nous en possérons trois autres qui furent écrites dans les mêmes conditions : 1^o *La Pasquête sur Jean Delloye*, né à Huy, primus de Louvain le 15 novembre 1733 ; rééditée par M. René Dubois dans les *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. XIII (1902), pp. 95-100. Elle comprend 162 vers. Nous avons l'édition originale parue en 1733 dans une brochure in-4^o de 8 p. ; la pièce wallonne occupe les deux dernières pages ; les six autres sont consacrées à la curieuse *Relation du Triomphe de Mr J. Delloye* ; — 2^o *Pasquinade et Vœux po Defrance, coroné d' Lovain* ; 88 vers ; imprimé de 4 pages in-4^o, en 1777 ; — 3^o *Chanson liégeoise a l'oneur di Monsieu Jhan-Houber Vincen, proclamé unanimmen Prumy d' Loven li dih-nouf d'awous'* ; 48 vers ; imprimé à la suite du *Ligeoi egagî*, dans le *Theate ligeoi* (éd. de 1783), Liège, Lemarié ; in-16. On y lit que Liège a, quatre fois en un siècle, remporté la palme : les trois autres lauréats sont Forgeur, Mayence et Defrance.

⁽¹⁾ *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. I, p. 382.

Le héros que célèbre notre pièce est Jean-Gérard Depreit, né à Huy le 26 mars 1698, fils de Gérard Depreit et d'Anne Racket. M. R. Dubois, à qui je dois ces détails, a publié récemment (¹) le texte de la délibération prise le 17 novembre 1716 par le magistrat de Huy, concernant la réception du *primus*. « Le magistrat, dit ce recès, ira en corps le recevoir à la porte de St-Germain, où il mettra pied à terre et sera conduit à la grande église... pour assister au *Te Deum...* et delà sera conduit à la maison de ville, où on lui fera présent d'un plat d'argent avec son aiguière de cinq cents florins Brabant, sur quel plat on graverá les armes de la ville avec nom et surnom du dit Depreit en y ajoutant pour memoire ce chirographe : ECCE VRBIS TVAE DONVM. Et puis on le reconduira à la maison de la demoiselle sa mère où on lui présentera le vin d'honneur. Deuxièmement a été recessé de le traiter le lundy dans la maison de ville... ».

On ignore ce qu'est devenu par la suite ce jeune homme qui débutait si brillamment dans la vie. Il aura sans doute mené l'existence calme et studieuse de professeur dans un collège. Quoi qu'il en soit, voici le résumé de la pièce wallonne qui lui fut dédiée :

L'auteur manifeste un enthousiasme délirant (vers 1-8), à cause de la victoire du jeune Depreit (9-28). La nouvelle du succès est arrivée le dimanche pendant la nuit ; aussitôt les Bourgmestres ont pris leurs dispositions (29-44). Evocation de la lutte, où le jeune Hutois a triomphé brillamment d'une foule de concurrents, de nationalités et de conditions diverses (45-106). Description de l'entrée triomphale du vainqueur dans sa ville natale (107-168). Dans sa péroraison, d'une cordialité un peu narquoise et bien wallonne, l'auteur évoque l'avenir réservé au jeune triomphateur (169-176).

* * *

(¹) *Gazette de Huy*, 4 mai 1924.

[Texte original]

TRIOMPHE DE JEAN GERARD DEPREIT

PREMIER DE LA FAMEUSE UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

PASKAYE

- Mirack j'in scé sou kig vou dyr
Sig so à l'ter ou à cyr
Si cé l'tonyr ou l'aloumeur
4 Ou ben l'air diét et se coleur
Si ce l'baité ki no vain loumé
Ou bin l'Soloł d'a plain d'losté
Mi ciervay siereu ti boji ?
8 Li fifve m'areu tel ben gagny ?
Sou kim consol, si jid vin sot
L'curé d'Tihange my pasret cô,
Ka cist oom la po tot le rooe
12 Seyteef com in biess à balooe
Dif vey osi bin k'lu
Prumy d'Lovain com il a stu
If s'at ainsi profetisé
16 Es n'avaan nen stu trompé
J'aveu del poonne dim met el tiesse
Kif batry tot ce mal ebiesse
Men ci ko la jy veu kil et vraye
20 Ky nos DEPREIT a fait s'journaye
Kil at aou l'cour de study
Ka l'fin de conte il et prumy.
On veut aheymain vos segesse

[Transcription]

[Le texte original est reproduit en face de la transcription, laquelle vise à conserver les formes archaïques, tout en corrigeant certaines fautes évidentes. Les corrections sont imprimées en *italique*. Les lettres à supprimer sont mises entre parenthèses. Voir, ci après, le commentaire].

- Mirâke ! dji n' sé çou qui dj' vou dîre,
si dj' so al tère ou â cîr,
si c'est l' tonîre ou l'aloumèûre
4 ou bin l'êrdiè èt sès coleûrs,
si c'est l' bêté qu(i) nos vint loumer
ou bin l' solo d'â plin d' l'osté !
Mi cièrvê sièreût-i bodjî ?
- 8 Li fîve m'areût-èle bin gangnî ?
Çou qui m' console, si dji d'vin sot,
l' Curé d' Tihandje mi pass'rè co,
ca cist-ome la, po totes lès rowes,
- 12 sèyetéve, come ine bièsse âbalowé,
di v' veyî ossi bin qu' lu
prumî d' Lovain come il a stu.
I v's-a-t-ainsi profétizé
- 16 èt s' n'avans-n' nim stu trompés ;
dj'aveû dèl ponne di m' mète èl tièsse
qui v' batrîz totes cès mâlès bièsses ;
main, ci côp la, dj(i) veû qu'il èst vrêy,
- 20 qui nosse DEPREIT a fêt s' djournêye,
qu'il a-t-awou l' coûr dè studî,
qu'al fin dè compte il èst prumî !
On veût-âhèyemint vosse sèdjèsse,

- 24 Kaf s'este crâa com on stocfesse
Li crasse char on r'nack sovent su
On boket d'maick qui donne de ju
Vaa cen feye my po l'konsomé
- 28 Vola ciette souc vo seaouré :
Dimegne del nutte treu quatte Kory
Akorin pof ny l'anoney
Il avein de lette di creance
- 32 K'on preparach le r'jouissance
Koncq de Hutois a foisse d'espi
Aveut epoirte l'prumy pri
No Borgimaise bahain le main
- 36 A tutros le sowé d'Lovain
Es feint-ti dyr ki l'cavaleade
Moorain avou s'elle les ombades
Juska Lovain, et k'on mettreu
- 40 De musick to ous ki pasreu
Et par avance on proclama
Kif mettain à nombre de joeya
Kif siery scri et épacté
- 44 A s'Archyf de l'Comunaté :
Le ci d'Nameur son bin camu
Dis vey rascrawé à Hu
Outte di l'onneur k'il ont awou
- 48 On les y aveu prumetou
S'il avain éco sis feye cial
Ki l'bounam di boy seitreu a dial
Main le lourda Namurois
- 52 Lairon là leu Bounam di bois.
To l' monde s'y a metou et nouf
Po louki de fé ci chif douf
Le ci d'Gan, Bruge, et Braibanson
- 56 Le ci d'Anvers et d'Tirlimon
Le ci d'Bruselle to les flamain

- 24 ca v's-èstez crâs come on stokfès' !
Li crâsse tchâr, on r'nake sovint d'ssus ;
on bokèt d' mègue, qui done dè djus,
vât cint fèyes mîs po l' consomé :
28 vola ciète gou qu' vos sawourez.
Dîmègne dèl nut', treûs qwate corîs
acorint po f'ni l'anoncî ;
il avint dès lètes di crèyance,
32 qu'on prèparache lès r'djouwissances ;
qu'onk dès Hutwès, a fwèce d'èspri,
aveût-èpwèrté l' prumî pris.
Nos Borguimêsses bâhint lès mains
36 a turtos lès « sowé » (?) d' Lovain,
èt s' fint-i dîre qui l' cavalcâde
môrint avou zèles lès-ombâdes
djusqu'a Lovain, èt qu'on mètreût
40 dès musiques tot ou-ç' qu'i pass'reût,
èt par avance on proclama
qu'i v' mètint à nombe dès djwèyas,
qui v' sièriz serit èt épak'té
44 âs-archîves dèl Comunâté.
Lès cis d' Nameur sont bin camus
di s' vèyi rascräwer a Hu !
Oute di l'oneûr qu'il ont-awou,
48 on lèzî aveût prumètou,
s'i l'avint èco cisse fèye cial,
qui l' bouname di bwès sèyetreût à diale ;
mains lès lourdâs Namurwès
52 lèront la leû bouname di bwès !
Tot l' monde s'i a mètou èn-oûve
po loukî dè fé ci tchîf-d'oûve :
lès cis d' Gand, Bruges, èt Brêbançons,
56 lès cis d'Anvèrs' èt d' Tirlimont,
lès cis d' Brussèle, tos lès Flaminds

- Et le piterman di Lovain
Les Ardinois ki son si fyr [2^e colonne]
60 On stu à l'moir kin polain chyr
Le Francois dihain kis frotain d'as
Ki batren le coeq d'avar-là
L'Englois k'saveu metou el tiesse
64 Ki no freu vey dis segessee
Y sa frohy il a ben veyou
Li rolette d'el tiesse et de cou
Le Holandois estein del lick
68 Main y n'ametet l'botrimelick
Es dihet ti ki sen soula
Y sieren prumy co padla
Les Almans ce fyr à brasse
72 Ki parlet craa com de fougasse
Avou leu mustache n'on polou
A on pti Hutois feé paou
Ka gran poone a ti sos menton
76 De moer poegge ou de spiton.
Le Noobe di tot soor di pay
S'fet oneur d'y miné leu fy
De Princee, de Conte, bi bonne Noblesse
80 Si rayereu l'koronne ju del tiesse
Et l'epeye eri d'leu kosté
Po l'ploumace d'Université
Cé vo, cé vo, k'lat epoirté !
84 A l'baabe di to le rafiné
Li response il aveu so s'deu
Kasi d'ven kon l'interogreu
Li CHESTIA ou kif esti d'su
88 Esteu ko pu foer ki l'ci d'Hu
Li PORC mangret co bin de stron
Po les y chyr on s'fai Ciceron
Divan lu il aveu r'marké

èt, lès pitèrman' di Lovain.
Lès-Ârdinwès, qui sont si fîrs,
60 ont stu al mwèrt, qu'i n' polint tchîr.
Lès Françwès d(i)hint qu'i s' frot'rint d'a,
qu'i batrint lès coqs d'avâr-la.
L'Inglwès, qu' s'aveût métou èl tièsse
64 qu'i nos f'reût vèyi di s' sèdjèsse,
i s'a frohf, (i) l'a bin vèyou,
li rôlète dèl tièsse èt dè cou.
Lès Hollandwès èstint dèl ligue ;
68 mains i 'nn' amètèt l' botrim(e)lik,
èt s' dihèt-i qui, sins çoula,
i sièrint prumîs co pa-d'la !
Lès-Al'mands, cès fir-a-bras',
72 qui pârlèt crâs come dès fougaces,
avou leû mustatche n'ont polou
a on p'tit Hutwès fé pawou,
qu'a grand ponne a-t-i so s' minton
76 dès mwèrts poyèdjes ou dès spitons.
Lès nôbes di tote sôr di payis
s' fèt oneûr d'î miner leû fi ;
dès princes, dès comtes, di bone nôblèsse,
80 si râyerint l' corone djus dèl tièsse
èt l'èpèye èrî d' leû costé
po l' ploumasse d' Ûnivèrsité.
C'est vos, c'est vos qu' l'a-t-èpwèrté
84 al bâbe di tos lès rafinés !
Li rèspouse, i l'aveût so s' deût
câzî d'vant qu'on n' l'intèrodj'reût.
Li TCHÈSTIA ou qui v' èstiz d'ssus,
88 esteût co pus fwèrt qui l' ci d' Hu.
Li PORC magn'rè co bin dè stron
po l'zî tchîr on s'-fêt Ciceron !
Divant lu, il aveût r'marqué

- 92 Qui l'FAKON esteut evolé
Et ki l'fleu d'LYS aveu sentence
De d'moré co in anaye à smencee.
Et to le Kolege di Lovain
- 96 Honteu d'avu pierdou leu tain
A l'fin de conte on stu batou
Et levé l'sige com à Korfou
Si l'ANGE di seol vikach eco
- 100 Il areu plaisir avou vo
Dif houté parlé si jus
Ki po fé les oote maticus.
A vost entraye le principaa
- 104 Monté comme de sain Joor à gva
Vis alen koiri fou del veye
Avou l'fleur di leu borjeusreye
Leu habois minain si gran bru
- 108 Et le trompette éco pu.
K'on oeef ni flute ni huflet
Ni d'tot soor di tanbourinet
Le proppe sapia et l'karilion
- 112 Minain leu geuie a crannion
Es kimenga ton d'enondé
Le groos et Kloc di to costé
On sesteu juska so le teu
- 116 Pof vey passé à ki mieu
Et tan de Carooge qui rolain [3^e colonne]
Comme si Pari fouch leu voisain
L'Chenone Longreye âa trakassé
- 120 A d'hiré in pair di nou solé
Y sa fai l'visage et l'narenne
Tiraye com le safty ki renne
Et l'jooe l'aveu telmain gangni
- 124 Ki fefve des SS com in airchy.
No Borgimaisse estain à l'poette

- 92 qui l' FÀCON èsteût-évolé,
 ét qui l' fleû d' LYS aveût sintince
 dè d'morer co (i)ne annêye a s'mince ;
 ét tos lès colédjies di Lovain,
- 96 honteûs d'avu pièrdou leû tins,
 al fin dè compte ont stu batous
 ét lèvé l' sidje come a Corfou.
 Si l'ANDJE di scole vikache èco,
- 100 il areût plêzîr, avou vos,
 di v' hoûter pârler si djasusse
 qui po fé lès-ôtes maticus'.
- A voste intrêye, lès principâs,
- 104 montés come dès saints Djôr a dj'vâ,
 vis-alint qwèri foû dèl vèye
 avou l' fleûr di leû bordjeûs'rèye.
 Leûs hâbwès minint si grand brut
- 108 ét lès trompètes èco pus
 qu'on n'oyeve ni flûtes ni huflèts
 ni d' tote sôr di tambourinèts.
 Lès prôpes Zabia èt l' carilion
- 112 minint leû gueûye a cranmiyon
 ét s' kiminça-t-on d'ènonder
 lès grozès clokes di tot costé.
 On-z-èsteût djasqu'a so lès teûts
- 116 po v' vèyî passer « a qui mieux ».
 Èt tant dês carotches qui rôlint
 come si Paris fouche leû vwèzin !
 L' tchènonne Longrèye, â tracasser,
- 120 a d'hiré (i)ne pêre di noûs solers ;
 i s'a fêt l' vizèdje èt l' narène
 tirêye come li sav'tî qui rène,
 ét l' djôye l'aveût télmint gangnî
- 124 qu'i féve dês-ès' come in-êrtchî.
 Nos Borguimêsses èstint al pwète,

- Ratendant pof y fé ploette
Ente leu deuse vi metin ti
128 Com on novay sain de pay
If minen chanté l'*Te Deum*,
Freu-ton puuse po l'Pape di Rom ?
Les à barom di chaque sikool
132 Fin de si bel et gabriol
Ki les Jesuittes ont advoüe
K'sesteut à s'Agustin à fé
In y aveu nouck de scoly
136 Kin fach peté vive li prumy
Le feum vi frotain leu chaplet
Com si vofnahy d'adlé Diet
Es kueren s'il euhen polou
140 Dif sechy l'koudchaasse fou de cou
Et si s'metint-el tot à braire
Kon l'sy d'nach po et fé on rlikair
Kil li frain bahy à leu fi
144 Po le fe difni seige osi
Noss veye metat à py d'poursay
Po louki dif fé on joay
Ci fou d'on BASINIA d'argain
148 Et l'aiwyr po lavé vo main
Et sif aveut-el apresté
Avou l'vein doneur on diné
Et à chaque santé kon buva
152 Le chamb et l'musketrye peta
Et à l'nutte si fouri l'afair
De vey le fusaye et l'air
De gran foua et des argesse
156 Et des écritoo à finiesse
Tot le mohon illuminaye
De puu l'kopette juska l'valaye
Si jou la po ac di memoir

- ratindant po v' i fé ployète ;
inte leû deûs' vis mètint-i
128 come on novê saint dè payis ;
i v' minint tchanter l' *Te Deum* :
f'reût-on pus' po l' Pâpe di Rome ?
Lès-âbarom' di chaque sieole
132 fint dè si bélès gâbriyoles
qui lès Jèzwites ont-advouvé
qu' c'esteût-âs-Agustins a fé.
I n'i aveût nouk dè scolîs
136 qui n' fache pèter : « Vîve li prumî ! »
Lès feumes vis frotint leû tchap'lèt
come si vo f'nahîz d'ad'lé Diè,
èt s' qwèrint, s' ile eûhint polou,
140 di v' sètchî l' cou-d'-tchâsses foû dè cou,
èt si s' mètint-èle totes a brêre
qu'on l'zî d'nache po nè f(é) on r'likêre,
qu'ile li f'rînt bâhî a leûs fis
144 po lès fé difni sèdjies ossi.
Nosse vèye mèta-t-a pî d' pourcê
po loukî di v' fé on djowê :
ci fout d'on **BASSINIA** d'ârdjint
148 èt l'ewîre po laver vos mains ;
èt si v' aveût-èle aprèsté
avou l' vin d'oneûr on dîner
èt, a chaque santé qu'on buva,
152 lès tchambes èt l' muskèt'rèye pèta,
èt, al nut', ci fourit l'afêre
dè vèyî lès fuzêyes è l'ér,
dès grands fouwâs èt dès « argesse » (?)
156 èt dès-ècritôs âs finiesses,
totes lès mohons illuminêyes
dèpû l' copête djudsqu'al valêye.
Ci djoû la, po ake di mémwère,

- 160 Pol dir otmain j'areu grand toir
On s'esteu exain de bahy
Li veye gran-meer so s'brody
Men vos meer kaveu se deux chif
- 164 Ki li korain com de bondif
Ki l'jooe el fasse ottan ploré
Ki l'piette de Chenoone trepassé
Kil ni pleure pu l'amuse di Hu
- 168 Vo siere Trefoncier eco pu
Et le Hutois apré vos moir
Nif lairon nen mangny de vier
If et serron com on diaman
- 172 Divain on wahay d'koue di Dinant.

FIN

Par son tres-humble serviteur. J. L. le 22. 9bre.

FLORESCVNT FLORES PRATVMQVE RIDET

Commentaire

2. Le vers n'a que sept syllabes au lieu de huit ; de même 13, 16, 51, 71, 101, 108, 127, 130, 162. On pourrait parfois corriger ces négligences sans trop de peine, par exemple en écrivant *ou bin à 2, tot ossi bin qu' lu* 13, *nin situ* 16, *di Namurwès* 51, *et inte* 127. Nous avons préféré respecter le texte. Voyez note 5. — *ter*, nous lisons *tère*, avec è bref comme à Seraing ; de même *moir* 60, 169, *moer* 76, *foer* 88, *memoir* 159, *toir* 160, *vier* 170. Dans ces mots, le liégeois prononce è long.

3. Le latin *tonitrūa* dû donner normalement en liégeois *toneûre* (*nam. tonwâre*), tandis que « éclair » se dit *aloumîre* (formé d'après *loumîre*, lumière). Les deux types réguliers *toneûre-aloumîre* existent en Famenne et, près de Huy, à Héron et à Vinalmont. Mais ces deux mots, allant souvent de pair, ont influé l'un sur l'autre. C'est ainsi qu'en liégeois et dans le Nord-Est *aloumîre* a entraîné *tonîre*. En revanche, *toneûre* a entraîné *aloumeûre* à Huy, Ben-Ahin, Bas-Oha, Couthuin, Ciplet, de même qu'en namurois *tonwâre* a déterminé *alumwâre*. Chose singulière, notre texte porte les deux formes anormales *tonîre* et *aloumeûre*, cette dernière à la rime.

- 160 — po l' dîre ôt'mint dj'areû grand twèrt, —
on-z-èsteût ègzint dè bâhî
li vèye grand-mére so s' brodî.
Mains vosse mère qu' aveût sès deûs tchifes
164 qui lî corint come dès bondifes !
Qui l' djôye èl fasse ot'tant plorer
qui l' piète dè tchènonne trèpassé !
Qu'ile ni pleûre pus l'amusse di Hu :
168 v(os) sièrez Trèfoneîr, èeo pus,
ét lès Hutwès, après vosse mwèrt,
ni v' léront nin magnî dès viêrs :
i v' èssèr'ront, come on diamant,
172 d(i)vins on wahê d' coûke di Dinant !

FIN

Par son tres-humble serviteur. J. L. le 22. 9bre.

[Les fleurs fleurissent et le pré rit.]

4. *l'er-Diè* ou *l'érdiè* « l'arc (de) Dieu » : l'arc-en-ciel.

5. *li bété* « la beauté » : la pleine lune. — Le vers est écrit avec neuf syllabes, mais une atone *i* doit s'élierder; de même 19, 61, 65, 94, 120, 172. Voyez aussi 50, 68, 90, 142, 168.

7. A remarquer *cièrvé*, *sièrèut* 7, *sièriz* 43, *sièrint* 70, *sièrez* 168 : formes archaïques à protonique diphtonguée.

8. *gagny* est écrit *gangni* au v. 124.—*areu*, voy. 100, 160, et la note 15, ci-dessus, p. 75.

9. « Ce qui me console, si je deviens fou, (c'est que) le curé de Tihange (village voisin de Huy) me dépassera encore (en folie) ». *Passer pour dépasser, surpasser*, est fréquent au XVII^e siècle en français ; il survit dans : « Contentement passe richesse ».

11. La graphie *oo* se trouve une vingtaine de fois dans le texte. Dans *noobe* 77, *soor* 77, 110, *Joor* 104, *oote* 102, *ecritoo* 156 et *jooe* 123, 165, elle répond à ô long fermé (comp. *proppe* 111, *rolain* 117, où l'on attendrait *oo*). Suivi d'une nasale, dans *poonne* 17, *poone* 75, *chenoone* 166 (à côté de *chenone* 119), elle se prononçait sans doute *on* nasal, comme aujourd'hui.

d'hui ; on a probablement le même son dans *moorain* 38 (= *monrint*, mèneraient). Il reste certains cas où cette graphie est surprenante : *oom* 11, *caroog* 117, *groos* 114, *sikool* 131 (rimant avec *gabriol* et noté *scol* 99), et enfin *rooe* 11, *balooe* 12. Pour ces cas un peu embarrassants, nous transcrivons *o* bref ouvert (comme en liégeois moderne), mais on pourrait y voir aussi la notation approximative d'un *o* bref fermé se rapprochant de *ou* bref (comp. *balouwe*, à Ben-Ahin, Darion, Héron, St-Georges, etc.). Pour *ee* et *aa*, voy. notes 12 et 16.

12. La graphie *ee* (= é long) se rencontre six fois : *seyteef* 12, *oeee* 109 (à côté de *fefve* 124), *meer* 162, 163, *feé* 74 (*fe* 144), et enfin *segee* 144, qui est sûrement inexact pour *sege* (*sèdge*, sage). — Le verbe archaïque *sèyeter* (« sautiller, sauteler », anc. fr. *sailleter*) n'est donné que par Hubert et par G., II 336. Il figure encore au v. 50. — « Comme un henneton », comparaison pittoresque ; comp. 24, 72, 104, 122, 124, 128, 164.

13. *vey* doit se lire *vèyi* (voir) ; de même 46, 64, 116, 154. — M. R. Dubois n'a trouvé aucun document concernant ce curé, qui aurait été « premier de Louvain » comme notre héros.

15. La liaison avec la voyelle suivante est indiquée par *t* final dans *at* 15, 21, 81, *veut* 23, *aveut* 34, *ont* 47, 134, *esteu* 92, 134, *metat* 145 (comparez *met* 17 ; notez *esteu exain* 164, *mettain à* 42, *avain éco* 49, *estain a* 125) ; *fet* 78 est douteux. Pour la tournure interrogative, on relève *siereut* 7, *areu tel* 8, *feint ti* 37, *dihet ti* 69, *a ti* 75, *kimenza ton* 114, *metin ti* 127, *freu-t-on* 129, *metint el* 141, *aveut el* 149.

16. *es* (= èt s') ; cf. 37, 69, 113, 139, 141, 148. — *avaan* = *avans-n'* « avons-nous ». La graphie *aa* (= å) se trouve seulement dans *cråa* 24, *vaa* 27, *craa* 72, *baabe* 84, *principaa* 103, *åa* 119, *chaase* 141.

18. *batry*, cf. *siery* 43, et note 30.

21. *aow*, cf. *awou* 47.

30. Partout, dans le texte, la 3^e pers. plur. de l'imparfait (ou du passé défini) de l'indicatif est en *-int* (ë) écrit diversement *en*, *in*, *ein*, *ain*. De même au conditionnel : *moorain* 38, *frotrain* 61, *batreñ* 62, *sieren* 70, *rayeren* 80, *frain* 143 ; et à l'imparfait du subjonctif : *euhen* 139. — *pof ny* = *po fni* (pour venir) ; comp. *vofnahy* 138, *difni* 144.

32. *preparach*, comp. *vikach* 199, *fouch* 118, *fach* 136, *d'nach* 142. En liégeois *-he* ; mais on prononce *-che* à Ben-Ahin, près de Huy.

36. *sowé* (imprimé avec *s* longue), terme inconnu et inexplicable. Le sens est : « à tous les envoyés de Louvain » ; voy. note 155.

38. *moorain*, voy. note 11. Accord sylleptique avec l'idée de pluriel contenue dans *cavalcâde*.

42. *joeya* (= *djwèya*), forme hutoise ; cf. *sapia* 111 ; *bassinia* 147.
Au v. 146, on a la forme liégeoise *joay* = *djowé*.

46. *rascrâwer* « contrecarrer ». On pourrait aussi écrire *rascrâwés*. — La suite montre qu'un Namurois avait précédemment remporté la palme.

48. Remarquez *prumetou* (liég. *promètou*). — *les y* (de même 90, 142) ; notre texte ne connaît pas le pronom datif *lès* employé sans l'adv. *i* ; voy. note 4, ci dessus, p. 74.

50. *li bouname di bwès* (cf. 52) « le bonhomme (ou mannequin) de bois » désigne ici *l'aurdjouwant*, géant fait d'osier qu'on promenait jadis à Namur lors de la fête, avec sa femme la géante et leurs quatre enfants. Aux XV^e et XVI^e siècles, le cortège comprenait de plus le géant Goliath. Tous ont disparu avant le milieu du XVIII^e siècle. Voy. J. Borgnet, *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises* (1854 ; t. XXVII des Mém. couronnés de l'Académie royale de Belgique). — Pour la mesure du vers, il faut prononcer *sèyetreù à diale* en élidant *eù* ou en lui donnant la valeur de *w*. Comparez *fé on* 142, qui devait se prononcer *f'on* ou *fyon*.

51. On pourrait corriger : *lourda (di) Namurois*.

54. « Tout le monde s'est évertué à contribuer à ce chef-d'œuvre ».

58. *pîterman'*, sobriquet flamand des habitants de Louvain.

60. « (En) ont été à la mort, (au point) que... ».

61. « Les Français disaient qu'ils se frottaient d'ail », cette plante étant considérée comme tonique. M. Feller me signale dans *Le monde des plantes*, par Constantin, t. II, p. 597 (J.-B. Baillière, 2 vol. in-4^o, 1894), le passage typique suivant : « L'ail possède des propriétés stimulantes auxquelles, paraît-il, le roi David et l'empereur Napoléon ne dédaignaient pas d'avoir recours, que Virgile et Bernardin de Saint-Pierre ont célébrées et qui ont inspiré à Méry ce vers dithyrambique : *Ce n'est qu'au prix de l'ail qu'on devient un grand homme !* »

66. *li rôlète dèl tiësse èt dè cou*, expression satirique et inusitée ; le langage courant ne connaît que *li rôlète dè gngno*, la rotule du genou.

67. On peut comprendre : « Les H. étaient de la ligue » (c.-à-d. également ligués contre Depreit, en sous-entendant qu'ils furent également battus par lui) ; mais ils en accusent (*en* = de leur défaite) le *botermelk* (babeurre, lait de beurre) et disent que, sans cela, ils seraient premiers encore par delà (= et encore plus). — Peut être aussi l'expression « être de la ligue » avait elle le sens de « être vaincu » ? Comparez *èsse di Flande* (G., I 208) « être perdu », *èsse Francès* « être vainqueur, sauvé, hors d'embarras ».

68. *botrim'lïk* est le néerl. *botermelk* prononcé à la wallonne ; voy. mes *Étym. wall. et franç.*, pp. 177 et 220. — Que vient faire ici le babeurre ?

Serait-ce que cet aliment, aimé des Hollandais, leur enlevait de l'énergie ? En tout cas, dans la pensée des Wallons, les laitages ne donnent aucune force.

71. *fir-a-bras'*, emprunté du franç. « fier-à-bras », se lit aussi au v. 57 de la pasquelle de 1720, publiée dans ce *Bull. Dict.*, 1909, p. 110.

72. La forme méridionale *fougace* (en fr. *fouace*) est remarquable. Ce mot, inconnu en wallon, désigne une galette de froment cuite sous la cendre.

76. « du poil follet ou de petits jets de barbe » ; *spiton*, inédit en liégeois, est dérivé de *spiter* « jaillir, éclabousser ». En chestralois, *spitan* signifie « étincelle ».

82. Duvivier seul donne *ploumasse*, s. f., « plume, plumet » ; cf. l'anc. fr. *plumasse*, s. f., grande plume ; *plumas*, s. f., plumet, panache.

84. En fr., « un raffiné » désigne une personne d'un goût, d'un esprit raffiné.

87. Depreit était donc élève du collège du *Château* (voy. l'introduction). — *kif esti*, comp. *pof y fé* 126, et *sif aveut el* 149, *if èt serron* 171. Le liégeois dit plutôt *v's-èstiz*, etc., au lieu de *v'estiz*, etc.

88. Allusion à la forteresse de Huy.

89. *mangret* (= *magn'rè*) ; cf. *mangny* 170.

90. On pourrait aussi lire : *po lèzî tchîr on s'-fêt Cîç'ron*.

98. « et (ont) levé le siège comme à Corfou ». Allusion à un fait qui venait de se passer : la magnifique défense de Corfou contre les Turcs (28 juillet-20 août 1716), dirigée par le comte Johann Mathias de Schulenbourg, au service de la république de Venise. Rappelons que notre pièce est datée du 22 novembre.

99. « L'ange de l'école », saint Thomas d'Aquin.

100-102. « il aurait plaisir, en votre compagnie, de vous entendre parler si juste que (cela suffit) pour faire les autres *maticus* ». Cette curieuse locution *fé ou rinde* (qqn) *maticus'*, qui signifie « réduire à quia », n'a encore été ni signalée ni expliquée. On la relève dans deux autres textes du XVIII^e siècle :

Vinez disputer avou leye
So l' qualité di m' maladèye...
èle vis rindrè tos maticus.

(Pasq. de 1732 : BSW 1, p. 255)

Pâlez-li d' grève ou bin d' plateûr,
il èst pus sèdje qu'on hièrtcheû d' beur ;
infin, dji n'è sareû dire pus' :
i f'reût tos lès houyeûs maticus'.

(Pasq. Jean Léonard Defrance, ms. de 1738, v. 262).

Nous connaissons de plus dans le langage moderne : *i touma tot maticus'* (Fexhe-Slins) « il ne sut plus que dire » ; *dji rind matècus'* (Warsage ; sic ! lire *dji m' rind...* ?) « je donne ma langue aux chiens » (au jeu de devinettes) ; *dju m' rind foû Matî* (Trembleur) ; *dju so matène* (Verviers : J. F. Xhoffer, in BD 1920, p. 56), même sens. — Nous supposons qu'à la base de ces diverses locutions se trouve le terme de jeu « être (échec et) *mat* » (être réduit à l'impuissance, ne pouvoir échapper ; d'où le néerl. *mat*, l'all. *matt* « impuissant, vaincu »). Par plaisanterie on a sans doute rapproché *mat* de *mathematicus* « mathématicien » (je suis mat et maticus, je suis maticus !), de *matène* (matine) ou de *Matî* (Mathieu). Dans *dji m' rind foû Matî*, il resterait à expliquer *foû* (hors) ; comp. le néerl. *zich uitgeven voor* « se faire passer pour ».

104. « montés comme des saints Georges à cheval » : comparaison traditionnelle.

111. *sapia* : nous lisons *Zabia*, forme hutoise (cf. 42) du liég. *Zabé* « Isabeau », terme plaisant pour désigner une fille ou femme du peuple ; voy. G., et Body, *Voc. des poissardes*. — *prôpes*, on s'attendrait à *prôpès*. — *et l' carilion* est inséré peu correctement dans la phrase, comme s'il faisait partie du sujet. Le sens est : « Les filles du peuple elles-mêmes, aux accents du carillon, menaient^t des cramignons en chantant à tue-tête » ; littéralement : « menaient leur gueule à cramignon », expression d'une énergie pittoresque. Sur *cranmiyon* (liég. *crâmignon*), voy. mes *Étym. wall. et françaises*, p. 56.

119. Ce chanoine Longrée nous est inconnu. — *à tracasser* « à force de tracasser » (v. intr., se donner du souci, du mouvement ; emploi archaïque).

122. « comme le Juif errant », appelé en wallon *li rènant djwif* ou *li sav'ti qui rène* (littéralement : « le savetier qui erre, qui chemine »).

124. « qu'il faisait des esses (des zigzags) comme un martinet (espèce d'hirondelle ; *értschi*, litt^t « archer »).

126. *fé ployète* : faire la courbette.

130. *puuse* est surprenant ; le w. prononce *pus'*.

131. *âbarom'*, forme inédite de *âbarone* (bannière, étandard), qui confirme l'étymologie *I a b a r u m* ; voy. G., I 3.

133. Les Jésuites avaient à Huy un collège qui faisait concurrence à celui des Augustins ; sur leur rivalité séculaire, voy. R. Dubois, *Rues de Huy*, pp. 30 et 345.

134. Les J. ont dû reconnaître que « c'était aux A. à faire », c.-à-d. qu'ils avaient la bonne manière, qu'ils étaient maîtres en la matière. — Depreit avait apparemment fait ses humanités chez les Augustins.

136. *fé pèter* : faire retentir le cri de...

139. *ile*, archaïque en liégeois pour *èle* (elles) ; on s'attendrait à *ille* ; cf. 143 et 167, et voy. note 3, ci-dessus, p. 73.

142. Le placard original porte *n* écrit à l'encre après *po*. On peut lire *po 'nè* ou *po 'nnè*. — Voy. note 50.

144. *difni*, voy. note 30.

145. « se cotisa », litt^t « mit à pied de porc ». L'expression wallonne est *mète a* (ou *å*) *pï d' pourcé*.

147. *bassinia*, mot du parler de Huy ; voy. R. Dubois, *Rues de Huy*, p. 285 et, ci-dessus, l'introduction.

152. *pëta* « éclata », au singulier à cause de la rime.

153. *ci fourit*, cf. *ci fout* 151.

155. *argesse* est incompréhensible. On ne peut guère y voir un dérivé de *arche* (w. *âtche*), au sens de « arc de triomphe, arcade ».

158. *dépû*, archaïque pour *dèpôy*, *dispôy* « depuis ».

159-162. Pour faire peur aux enfants de la campagne qui se rendaient à la ville voisine pour la première fois, on leur faisait croire qu'ils devraient, à l'entrée, « baiser le derrière de la vieille femme » (cf. *Wallonia*, I, 34). Notre passage signifie que, ce jour-là, les habitants des villages voisins vinrent en ville avec leurs enfants, alors que, d'autres fois, pour ne pas les prendre avec eux, ils évoquaient la perspective de cette peu séduisante formalité.

162. *brodi*, anc. fr. *brodier*, *broudier* « derrière, fessier ».

163. « Mais (il y avait) votre mère qui avait ses deux joues qui lui coulaient comme des bannetons de pêche ! »

164. *fasse* (= *fasse*) ; comp. *fach* 140 (= *fit*).

166. Allusion à la mort récente d'un chanoine, qui s'intéressait sans doute au jeune Depreit et voulait faire de lui son successeur.

167. *âmusse*, fr. « aumusse, aumuce », ornement garni de fourrure que les chanoines portent sur le bras gauche. — Ce passage signifie : « Votre mère ne doit plus regretter pour vous la prébende d'un chanoine (de la collégiale) de Huy ; vous aurez mieux que cela : vous deviendrez chanoine tréfonceur de Saint-Lambert (à Liège), et même davantage ! »

168. *tréfonceir* (ou *ord^t -i*), « tréfonceur », titre donné avant la révolution aux chanoines de la cathédrale de Liège ; cf. G., II 444-5.

172. « dans un cercueil de *couque* de Dinant » ; *coûke* (néerl. *k o e k*), s. f., pain d'épices ; celui de Dinant est renommé.

Jean HAUST

Essais d'Étymologie et de Sémantique

Le fr. **guède** et le w. **waize**

Une phrase de l'étude de M. Bertoldi sur les noms du myrtille, — étude dont nous rendons compte plus loin, — a dirigé notre attention sur l'origine du fr. *guède* et du wallon *waize* ou *wèze*. Si on n'y regarde pas de trop près, l'origine est censée connue : ces mots viennent de l'a. h. a. *weit*, all. mod. *Waid*, qui s'accorde avec le néerl. *weede*, le danois *wede*, le suédois *vejde*, l'anglais *woad*, et tous ces mots désignent une plante crucifère tinctoriale, qui a joué jadis un grand rôle dans l'industrie textile, l'*isatis tinctoria L.* A l'examen, cependant, un fait, minuscule, contrarie cette filiation si logique en apparence.

Ce fait, c'est la présence de la sifflante dans le w. *waize*. Celle-ci se retrouve dans l'anc. franç. *guesde* et ses nombreuses variantes bas-latines ou romanes.

Diez (5^e édit., p. 176) et Scheler (*Dict. étym.*) se sont débarrassés commodément de cette *s* : ils la considèrent comme une insertion bien connue. Scheler amplifie la « *bekannte Einschiebung* » de son maître : « l'insertion d'un *s* muet, si fréquente dans l'ancienne langue, d'où la forme *guesde*, a donné lieu au bas-latin *waisda*; *guasdium*, *guesdium*, de là le w. *waiss*. » A première vue, sans doute, cette façon de concevoir les faits n'a rien d'inavraisemblable. En effet, on sait que les scribes ont la manie d'ajouter *s* après une voyelle en fin de syllabe ; on sait que l'écriture réagit parfois sur la prononciation, ce qui aviverait l'*s* de *guesde* et justifierait du même coup le w. *waize* ; d'autre part, au moment où l'origine même du mot est en question, on perd le droit d'affirmer que l'*s* de *guesde* est organique.

L'explication paraît donc bien cohérente. Pourtant, on peut y découvrir une fissure : elle postule cette insertion de *s* et puis le rôle actif de *s* sans égard aux circonstances de temps et de lieux.

Dans quelles conditions et à quelle époque le scribe introduit-il cette *s* ?

1^o Il ne le fait que par analogie avec d'autres mots, dans lesquels l'*s* était légitime. Sur le modèle de *fresne*, *quesne*, *caresme*, *blasme*, *basme* (*balsamum*), *almosne*, *crouste*, *pesme*, *prosme*, il lui arrive d'écrire *cresme* (crème), *criesme* (crime), *cisne* (cigne), *basme* (baume = grotte), *crouste* (grotte), *aus-maille*, *ausmonicr*, *bousne* (borne), *bresdir* (w. *braidî*, prov. *breidar*), *besgoier* (bégayer), *chestis* (*captivum*), *couste* (couette, coite), *coustel* (couteau), *dosnoi*, *esglise*, *crosler* (co-rotulare), *esgrun* (acrumen), *esquet* (aguet), etc. Ces graphies ne sont ni les plus usitées ni les meilleures, mais nous ne les inventons pas : elles sont empruntées au lexique roman de Du Cange. On trouvera moins souvent cette *s* analogique dans les mots de la langue commune, dont la tradition graphique reste mieux fixée, mais elle s'introduit facilement dans les noms propres de localités et de cours d'eau. De là proviennent les graphies *Nesle*, *Vesle*, *Visme* (en *Vimeu*, de *Vimina*), *Gesvres* (Mayenne, de *Gabria*), *Le Mesle* (Orne, de *Merula*), *Avesnes* (Nord, *Avennatis castelli* en 1095), *Besny* (Aisne, *Beneium* en 1046), *Biesme-sous-Thuin* (*Bevena* en 868), *Cuesmes* (Hainaut, ancien *Quemmes*), *Meslin-l'Evêque* (Hainaut, Melin en 1119), *Nismes* (Namur, *Niman* en 1061), *Solesmes* (villa mérovingienne, *Solemio* en 706), *Wasmes* (Hainaut, *Guamiae* en 1095, *Wamiae* en 1184) et son diminutif *Wasmuel* (*Wamiols* en 1110) (1).

2^o Le scribe n'ajoute pas cette *s* à l'aventure : il obéit à un système. Il la place à la fin d'une syllabe, après *e* surtout, pour

(1) Formes et dates puisées dans D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches...* et dans DUVIVIER, *Hainaut ancien*.

indiquer que cet *e* est un *è* ouvert ou un *ê*, après d'autres voyelles pour indiquer qu'elles sont longues. Il la place surtout devant *n*, *m*, *l*, *r*, consonnes avec lesquelles *s* ne se marie pas ; il est beaucoup moins tenté de l'écrire indûment devant *p*, *t*, *c*, parce que les groupes *sp*, *st*, *sc* ont conservé plus longtemps la sifflante dans la prononciation et la conservent encore actuellement dans nos dialectes du Nord. On évitait donc d'écrire *guerest* comme *forest*, *theastre* comme *pastre*, *lespre* comme *vespre*, *escho* comme *escole*.

Pour que le scribe se permette d'ajouter mal à propos cette *s* muette, il faut donc que *s* légitime dans la même position se soit amuïe et qu'elle ait subsisté dans l'écriture. Or on sait que *s* en français s'est amuïe devant *p*, *t*, *c* au cours du XII^e siècle, devant les autres consonnes vers le milieu du XI^e siècle. Avant cette époque, il ne peut être question de cette insertion de *s*.

La forme *guesde* répond-elle à ces conditions ? Nullement ! Deux siècles et demi avant cette date, on trouve la forme *waisdo* dans le capitulaire *de villis* de Charlemagne (n° 43). Peut-on s'en débarrasser en la soupçonnant d'être estropiée ? Non plus ; car cette forme n'est pas isolée : une ancienne glose recueillie dans le *Corpus des Glossaires latins* fournit le texte suivant : « *Isatis : wasdus unde tingunt persum* » (*waide dont on teint en pers*) ; et le latin vulgaire ne connaît que des formes en *s*, qui n'ont pas attendu le XII^e siècle pour s'épanouir : *waisdus*, *waisdum*, *waisda* et *waisdia*, *guesdium*, *guaisdium*.

Dès lors, le problème se pose comme ceci : *guesde* a le *gu* qui provient d'un *w* germanique, comme le picard *waide* et le wallon *waise*. En ce point, il requiert un ancêtre germanique ; mais son *s*, qu'on ne peut traiter en parasite, n'apparaît dans aucune des langues germaniques du Nord ni de l'Est. Y a-t-il moyen de concilier ces deux faits contradictoires ?

M. Bertoldi (*Myrtillo*, p. 6) a bien vu la difficulté. Il en

donne, en deux lignes, une solution sommaire : « Queste forme risultano, a mio avviso, da un incontro dell' antico germanico *weit* con il gallico *glastum* ». Une contamination de *weit* et de *glastum* ! Voilà donc jeté dans le débat un élément nouveau. Nous devons lier connaissance avec lui.

Glastum, forme latinisée du celtique *glaston*, nous fournit le nom gaulois du pastel ou guède. Il nous est donné par Pline (H. N., XXX, 2) : « *glastum* in Gallia vocatur ». Pline ajoute ce détail pittoresque, prouvant que la plante et son nom devaient être populaires, que les femmes bretonnes s'en noircissaient tout le corps quand elles devaient figurer nues dans certaines cérémonies religieuses, « *Æthiopum colorem imitantes* ». César (BG, V, 14) emploie le mot *vitrum* et signale un autre usage analogué : « Omnes se Britanni vitro inficiunt, quod ceruleum efficit colorem, atque hoc sunt horribiliores in pugna aspectu »⁽¹⁾. Il ne donne pas le mot *vitrum* comme gaulois, mais Marcellus Empiricus de Bordeaux, au IV^e siècle, parle d'une herbe « quam nos *vitrum*, Graeci *isatida* vocant » (XXXIII, 2^o), herbe dont les teinturiers se servent, ajoute-t-il, et qui, prise en boisson, fait beaucoup de bien à ceux qui souffrent de la rate. Ce *vitrum*, si on peut le décomposer en *vit-rum*, pourrait être cousin de l'allemand *weit* ; c'est une question à examiner ailleurs ; mais, quant à *glaston*, il a une physionomie bien différente de *weit* et il y a d'ailleurs peu de chance que les deux mots se soient jamais rencontrés.

En effet, si on facilite le rapprochement en substituant *guède* à *weit*, on ne se donne qu'une illusion. Le *gu* de *guède* n'est pas primitif ; dix autres formes attestent qu'il provient de *w* et qu'il est nécessairement d'origine germanique. Quelle conformité a-t-il avec le *gl* de *glaston* ? Cette finale si délicate -*sde* n'est fournie ni par le type allemand ni par le type gaulois.

(1) M. Bertoldi (p. 3) endosse la mention du *glastrum* à César ; il renvoie au livre XX, c. 7, § 59 (!), et la phrase citée est d'un auteur botaniste. Les fiches se sont brouillées à cet endroit, car le passage de César est fort bien indiqué peu après à la p. 5.

Enfin, pour que *glaston* et *weit* se soient jamais trouvés en concurrence, il faudrait que *glaston* existât dans le Nord à l'époque de l'invasion franque. Ce n'est pas impossible, mais c'est peu vraisemblable : on relève le nom celtique de *glaston* dans les Iles britanniques (moyen-irlandais *glaisin*, ancien cornique *glesin*, irlandais et écossais *glas lus*, herbe de bleu ou de vert) ; en Espagne (*glasto*) ; en Italie, où les formes *glastin*, *glastoni*, *glastioni* ont passé au myrtille, dont les baies sont aussi employées par les paysannes pour teindre en bleu foncé ; mais on ne retrouve aucune trace du mot en France, si on ne soutient pas contre toute évidence que *guesde* est précisément la forme que *glaston* y a revêtue. Toutes ces difficultés nous ont amené, d'élimination en élimination, à concevoir un autre système.

On n'a pas remarqué encore que l's en litige existe dans le gotique *uisdil(em)*, que fournit une traduction latine d'Oribasius Sardonius : « *Isatis, quam Gothi uisdilem vocant, tinctorum herbam vitrum* », dans le grec lui-même, ισατις, avec le digamma Φισατις. Le gotique est probablement un diminutif, à décomposer en *wisd-il* ou *wisd-ila*; le grec nous donne un mot de même structure *visat-is*. Nous n'osons invoquer le latin *veratrum*, issu d'un *vesat-rum* antérieur, parce que l'e et l'a sont longs. Si l'allemand et ses congénères n'ont pas cette s, ce fait semble dû à une circonstance qu'on ignore, car il nous semble difficile de nier toute parenté entre *weit* et *wisd-ila*, qui désignent absolument la même plante. Nous devons résérer ce point aux germanistes. Pour nous, le problème de filiation consiste à établir un rapport entre *waisde-guesde* et ces nouvelles formes en s.

Or, il est impossible de songer au grec ισατις, dont le digamma avait disparu depuis quatorze siècles. Nous restons en présence du gotique seul. Mais comment un mot français ou wallon peut-il venir du gotique ?

Certes, il ne faut pas songer aux bords du Pont-Euxin, mais se souvenir que les Wisigoths se sont installés en Aquitaine dès 412 et furent bientôt maîtres du pays, de Marseille à l'océan. Il serait puéril de s'imaginer qu'ils se bornèrent à détruire et saccager : ils organisèrent aussi et ils surent tirer parti des richesses du pays. Mais les lexicographes ne nous dévoilent rien de leur action économique. Les articles de Du Cange sur *waisde*, *guesde* et leurs variantes (édition Henschel, t. III, p. 578) ne nous citent que des textes du Nord. Le dernier, un moment, donne une fausse espérance : après avoir décrit la préparation du pastel, il termine par cette vague mention « *hanc ad Pictorum usus siccant* », où la majuscule de *Pictorum* semble faire allusion au Poitou, tandis qu'il s'agit évidemment des peintres (« à l'usage des peintres » et non « selon l'usage des Poitevins »). Il faut donc chercher ailleurs des renseignements sur la culture du pastel dans le Midi au moyen âge. En voici quelques-uns.

Des ordonnances de Charles le Bel (1324) et de Charles V (1397) nous montrent cette culture très répandue dans les environs de Toulouse et d'Albi. Cotgrave dénomme le pastel *herbe laurageoise*, c'est-à-dire du Lauraguais (Haute-Garonne). Estienne (1561) le nomme *pastel du Languedoc*. Olivier de Serres (*Théâtre d'Agriculture*, 1600) dit expressément : « La guesde ne vient bon qu'en l'Aurageois, comme les reïtères experiences de plusieurs bons mesnages le font croire. Lesquels, s'estant efforcés d'eslever cette plante en divers endroits, ont treuvé le pastel en provenant si faible et petit qu'il ne sert presque de rien en tainture, but de son service. Si que la despense surpassant le gain fait laisser le maniement de cette riche herbe à l'Aurageois, sa naturelle terre, ailleurs du roiaume n'estant eslevee que par curiosité et esperance de s'en servir en medecine ». C'est exagérer sans doute d'attribuer au Lauraguais le monopole de la culture industrielle de cette plante ; à la même époque, comme le prouvent les exemples de Du

Cange, on la cultivait aussi dans le Nord, surtout en Normandie; néanmoins, le passage d'Olivier de Serres nous montre la suprématie du Midi.

Voici un autre nom qui l'indique mieux encore. Le pastel était livré au commerce en petits tourteaux de pâte appelés *cocagnes* (*pastel en quoquaigne*, 1464; *cocs, cocaignes*, 1671; *coucagno* dans le Var); et l'auteur de l'article *guède* dans la *Grande Encyclopédie* dit que ce commerce procurait au Midi une telle prospérité qu'on disait communément « pays de cocaigne » au sens d'Eldorado pour désigner le pays du pastel.

Les documents précités ont le défaut de ne pas remonter assez haut pour bien étayer notre thèse. Les traités technologiques diront même que la culture du pastel, connue depuis la plus haute antiquité en Chine et en Arabie, n'a passé en Italie et en Allemagne qu'au X^e siècle, en Espagne et en France au XII^e, dans les Iles britanniques en 1582. Mais il s'agit là de la culture industrielle en grand. Les citations que nous avons faites d'auteurs et de noms anciens prouvent que la culture et la teinture au pastel existaient en Europe avant notre ère et sous l'Empire. Si, au IV^e siècle, le bordelais Marcellus, qui fut médecin de Théodose, n'a pas oublié de mentionner l'emploi de *l'isatis* comme plante tinctoriale à côté de l'emploi médical qui était seul de son ressort, c'est un bon indice qu'il se rappelait les champs de guède de sa patrie et que la culture de cette plante y avait pris dès lors une certaine extension. Si Marcellus avait vécu cinquante ans plus tard, après la conquête wisigothe de 412, il aurait dû citer, sans doute, à côté des mots *isatis* et *vitrum*, un nouveau nom, un nom wisigoth importé, un *wisdila* ou *wisda* ou *waisda*. On répète encore dans les traités techniques que les invasions entravèrent l'essor industriel jusqu'au XII^e ou XIII^e siècle : c'est un cliché qui simplifie trop la réalité pour qu'il faille s'en émouvoir. Il ne nous persuade qu'une chose : c'est qu'il est nécessaire

de compléter le Du Cange, d'accumuler des textes, si humbles soient-ils en apparence, au profit de l'histoire et de la philosophie des premiers siècles de notre ère.

Quoi qu'il en soit de l'influence gothique dans l'industrie de l'Aquitaine, nous ne lui demandons qu'un mot ; l'introduction d'un mot nouveau par le peuple germanique qui avait connu l'*isatis*. Ce nom gotique de *wisdila* nous semble seul concilier les faits démontrés contradictoires. C'est de cette source unique que les formes bas-latines *waisda*, etc., peuvent provenir. Le nom germanique en *w* s'est répandu dans le Centre et le Nord avec la marchandise. Plus tard, le Centre a traité le *w* comme dans tout mot germanique : *waisde* est devenu *guaisde*, *guesde*. Le Nord picard et wallon a conservé le *w* suivant son habitude. Il a emprunté le mot à une source qui prononçait le *w* ; car, si le Nord conserve le *w* germanique que le Centre change en *gu*, la réciproque n'est pas vraie : il ne change pas le *gu* du Centre en *w*.

Quant à l'*s*, à l'époque de l'amouissement, *wesde* a pu devenir *wède* en picard ; mais là on peut hésiter entre deux explications : *wède* a perdu l'*s* ou il est simplement le *wède* flamand. C'est l'histoire des relations commerciales, non la phonétique, qui est appelée à décider.

Reste le nom wallon *waise*. A le prendre *in abstracto*, il doit venir du germanique à cause de son *w* ; il ne peut venir de l'allemand ni du flamand à cause de son *s*. La phonétique exclut *guède* et *weit* et ne laisse subsister non plus que cet hypothétique *waisde* méridional. Mais replaçons le mot dans la vie réelle et dans l'histoire. Quel est son degré d'emploi et de popularité ? Peut-il être considéré comme un emprunt ? Et d'où devait provenir logiquement cet emprunt ? On s'étonnera que, à cause d'une *s*, nous donnions sans sourciller ce mot comme venant de la Garonne. La Principauté de Liège était germanique, la ville de Verviers est aux portes de l'Allemagne. Notre étymologie, dont nous affirmions qu'elle concilie tous les

faits, semble répudiée par l'histoire. Il faut donc résoudre aussi ces objections.

L'Allemagne au moyen âge pratiquait aussi la culture de l'isatis. Elle y avait été importée de Flandre, dit-on, mais nous n'avons pu vérifier ce fait. Il y avait en Allemagne des moulins à guède (Waidmühlen). On savait même falsifier la marchandise, lui donner du poids, sinon de la couleur, en mêlant à la vraie guède des feuilles de saponaire et de vipérine (*saponaria vaccaria L.*, *echium vulgare L.*). On exportait cette denrée. Mais nos industriels de Verviers et de Liège s'approvisionnaient-ils de cette matière en Allemagne ?

Si l'on pouvait trouver dans nos chartes l'existence de cultures et de moulins à guède, on pourrait dire qu'ils se suffisaient à eux-mêmes. Mais nous n'avons trouvé qu'une mention, celle d'une terre située « del costeit ver le *mollin à waisdre* never le gran chemin ki tent ver Liege », à Naveroule, dépendance de la commune de Villers-l'Évêque. (*Cart. de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, t. III, n° MCC, p. 492). La pièce date de 1335. Il serait étrange que ce moulin fût unique, mais la pénurie de mentions analogues montre aussi que la culture de la guède ne foisonnait pas.

La plante elle-même ne fait point partie de la flore belge. Crépin l'indique bien comme « autrefois cultivée » et se rencontrant encore, très rarement, à l'état subspontané ; mais Beaufays (*Flore verviétoise*) et Michel (*Flore... de la vallée de la Vesdre*) n'en font pas même mention. *Waise* ne figure pas non plus dans le *Vocabulaire des noms d'animaux et de plantes* de Grandgagnage. Quant aux articles du *Dictionnaire étymologique* (II, 477, 644, 645), à celui de Bormans dans le glossaire annexé à son ouvrage sur le *Bon métier des drapiers*, il n'y est question que de textes anciens et de la denrée tinctoriale, jamais de la plante vivante. Ainsi, le philologue étranger qui cueille le mot *waise* dans ces documents peut se faire grandement illusion sur le degré de vitalité du mot. Il ne fut jamais

populaire, il est maintenant inconnu. Les ouvriers teinturiers le connaissaient, par leur patron, comme nom des tourteaux de matière qu'ils employaient ; ils ignoraient la plante. Le fabricant n'en savait guère davantage : dans ses livres de comptes et dans son langage, il restait fidèle aux termes du pays d'origine, qu'il lisait dans ses factures. S'il était assez lettré, il écrivait *waisde* ou *wesde*, *vouesde* ou *guesde*, *waize*, *weaze* ou *wèze* ; sinon, il écrivait comme il prononçait : *waisse*, *wesse* et même *vesse*. Parfois un raffiné notait, pour mieux franciser, *waisdre*, *vesdre*. Tout cela se perçoit à travers les exemples que Bormans a colligés des chartes et lois du XV^e au XVII^e siècle pour son article *wèze*. A Verviers, on ne trouve de documents que pour le XVIII^e siècle. Ce n'est pas dans l'*Histoire de l'Industrie drapière* de J. S. Renier (Liège, 1881) : celle-ci ne contient qu'un court chapitre sur la teinture (pp. 198-203), dans lequel l'auteur ne cite pas même la guède, et l'on voit par une note de la p. 242 qu'il ne comprend pas le mot *waise* du texte. Les renseignements viennent des registres de fabrication de l'ancienne firme Dethier déposés à la Bibliothèque de Verviers. On répète partout que l'indigo importé en Europe au début du XVII^e siècle a ruiné soudain et complètement la culture et le commerce du pastel en Europe. C'est oublier les édits de Henri IV en 1609 et de Louis XIV fulminant la peine de mort contre le teinturier qui userait de l'indigo ; c'est oublier qu'en 1799 les teinturiers de Nuremberg étaient encore tenus de jurer qu'ils n'employaient pas cette matière. L'interdiction ne fut levée en France qu'en 1737 sous Louis XV. Les manuscrits Dethier prouvent que le pastel figurait encore au nombre des substances tinctoriales. Le fabricant faisait des essais de teintes par milliers. On trouve dans ses livres les expressions *haut de vesse*, *bleu de vesse*, *gris de vesse*, *gris de fer de vesse*, *verdâtre clair vesse* ; il y a des cuvées « à la *guesde* » ou « à la *vouede* ». Voici la composition d'une cuve pour teindre en bleu sur fond garance : « 200 livres de

wesde, 4 l. potasse, 2 l. garance, ½ mesure de laton (son)».
« La couleur étant trop rouge », dit-il ailleurs, « je l'ay repassé dans la ceuve de *vesse* » (cuve de waise). Quant à déterminer de quelle région il faisait venir le pastel, c'est assez difficile : il s'approvisionne par des intermédiaires ; mais le principal, pour ce qu'il appelle en général les *teintures* ou les *couleurs*, est d'Amsterdam. C'est une preuve suffisante que les matières tinctoriales ne lui venaient pas d'Allemagne, mais indirectement du lieu de production : il avait un voiturier qui allait les charger à Bois-le-Duc ou à Fouron. Il n'en était pas différemment d'ailleurs pour les laines, qui provenaient pourtant de Ségovie ou du Portugal ou d'Italie. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il commandât le pastel de Languedoc et celui de Normandie à un gros fournisseur d'Amsterdam.

Il nous reste à isoler notre mot de deux ou trois autres avec lesquels on l'a confondu souvent : 1^o il y a d'abord le w. *waide* ou *wede*, pâtrage, qui est l'allemand *weide*, sans rapport avec *Waid*. D'où *waidi*, pâtrer, en all. *weiden*. Il semble que le fr. *guéder*, *guétré*, vienne de cette source, quoi qu'en dise Littré. 2^o Le *reseda luteola* L, autre plante tinctoriale, mais qui donne une couleur jaune, est un réséda sauvage existant dans notre pays, connu sous le nom de *sâvadje rezète*. En fr. il porte le nom vulgaire de *gaude*. Ce nom est germanique : *Waude*, *Waud*, *Wau*. L'italien dit *gualda*, l'espagnol *gualdo*. Mais, en dépit de la différence de couleur, il y a eu souvent jadis confusion entre *guesde* ou *guède* et *gaude*. De là sont nés des hybrides dont on trouve des échantillons dans les listes de Rolland. Je ne range pas au nombre des hybrides des formes comme *guerde* et *guelde*, où *r* et *l* ont pris la place de l'ancienne *s* ; mais *guelde* fait glisser à *gueldre* (*place aux gueldres* à Saint-Denis près de Paris) ; *wausdre*, *gousde* ont l's de *guesde* avec la diphtongue de *gaude* ; enfin, les formes du Nord *voyde*, *voide*, *wode*, *woide*, *voilte*, etc., s'expliquent par des croisements de *weide* avec *waude*.

Jules FELLER

La Tour d'Adére

Dans le quinzième « Noël wallon » du recueil publié par M. A. Doutrepont (¹), on lit, p. 194 :

Adô s' fit one si grande clârté (*bis*)
quu lès bièrdjis tot-èwèrés
s' catchít èl toûr d'Adére.

Une autre version de la même chanson donne, au troisième vers : *S' sâvit èl toûr Daudére*.

Le nom propre *Adére* ou *Daudére*, appliqué à la tour où se réfugient les bergers effrayés par les prodiges de l'Annonciation, n'a guère paru orthodoxe, et M. Doutrepont n'y a vu qu'un nom fantaisiste inventé pour la rime (²).

Pourtant, dans une *Pastorale sur la naissance de Jésus* (³), écrite au début du XVIII^e siècle par certain Frère Claude Macée, on trouve, attribuées à un des bergers, les paroles suivantes :

Aux environs de la tour d'Héder
J'ai vu et entendu merveilles
D'un million d'anges chanter... (p. 19).

(¹) *Les Noëls wallons* (Bibliothèque de Philologie et de Littérature wallonne, n° 1), Liège, Vaillant-Carmanne, 1909.

[Le noël en question est l'œuvre du chaudronnier-poète Jean-Jos. Dehin, qui l'avait composé en décembre 1844 et fait paraître en 1850 dans ses Œuvres complètes, intitulées *Châre et Panâhe*, p. 172. Nous avons retrouvé la fameuse tour, sous une forme et avec une destination un peu différentes, dans une copie incomplète de notre n° 19 contenue dans un manuscrit du baron X. Van den Steen de Jehai : *Li brut coûrt tos costés | qui nosse s'veûr est né. | La haut al tour d'EDER | ine andje l'a-t-anoncé.* — Une autre copie partielle du n° 19, due à la main de Bailleux, donne cette autre variante : *Al' bergereie d'EDEN | in ang' l'a-t-anoncé.* Voilà donc la tour rendue à sa destination première ! A. DOUTREPONT].

(²) Cf. note 5, p. 196, et Glossaire, p. 257.

(³) Publiée par H. Lemeignen, *Vieux Noëls composés en l'honneur de la naissance de Jésus-Christ*. Nantes, Libaros, 1876, t. II, pages 1 sq.

Malgré une légère différence de prononciation qui sépare les deux mots, l'identité de la *tour d'Adére* et de cette *tour d'Héder* ne paraît pas douteuse.

Frère Claude Macée, pas plus que le poète liégeois Dehin, n'est d'ailleurs l'inventeur de ce détail:

Dans le *Mystère de la Conception...*, composé à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle et conservé dans un incunable de la Bibliothèque Nationale de Paris (¹), le berger Rifflart invite ses amis Aloris, Pelyon et Ysambert à gagner avec lui l'endroit où ils doivent veiller et où ils seront avertis de la naissance de Jésus ; il les appelle en ces termes :

Allons devers la *tour d'Ader* ! (f^o LIII, v^o, 2^e col.)

Plus loin, lorsque les joyeux compagnons sont arrivés au lieu du rendez-vous, le même pasteur s'exclame :

Tant avons esté par la voyage
Qu(e)y à la *tour d'Ader* venus sommes,
Où les bergers ne prennent sommes
Mais doivent veiller sans cesser. (f^o LIII, r^o, 2^e col.)

Cette *Nativité* n'est pas la seule qui nomme ainsi le lieu de l'annonciation aux bergers. Le *Mystère de l'Incarnation et de la Nativité* (²), représenté à Rouen en 1474, appelle déjà de ce nom la tour où doivent se réunir les pastoureaux.

MALALEEL (*pasteur*)

Enos, nous y serons tost.

ENOS (*pasteur*)

Où ?

MALALEEL

Au lieu où alons : je voy ja
La *tour Ader*. (page 110)

(¹) *Le Mystère de la Conception...* Paris, Alain Lotrian, s. d. Conservé à la B. N. sous le sigle *Réserve Yf 104*.

(²) *Mystère de l'Incarnation et de la Natavité* représenté à Rouen en 1474, p. p. Leverdier, Rouen, 1876, 3 vol. J'ai pu consulter cette édition extrêmement rare à la Bibliothèque Nationale de Paris, Rés. p. Z. 358 (44, 44 bis, 44 ter).

Une autre scène du même *Mystère* permet de découvrir l'origine de ce nom.

Nachor, le maître des bergers, après leur avoir expliqué d'où vient la coutume de la veillée (l'auteur emprunte ici à la *Légende dorée*), leur apprend d'où la tour tient son nom. « C'est près de cette tour, dit-il, que Jacob s'arrêta avec ses troupeaux : *Ader* signifie *du tropel* ». On pourrait voir dans cette étymologie une fantaisie de l'auteur. Il n'en est rien. Les Septante rapportent au sujet de Jacob : ... καὶ ἀπῆρεν Ἰσραὴλ καὶ ἐπηξέτην σκηνὴν αὐτοῦ ἐπέκεινα τοῦ πύργου Γαδέρ (Genèse, 35, 21).

Le texte hébreu porte pour les deux derniers mots *Mídgal' Eder*, et saint Jérôme traduit : *Egressus inde, fixit tabernaculum trans Turrem gregis.*

Migdal' Eder signifie bien *tour du troupeau* comme le comprend saint Jérôme. Si le mot *Eder* ou *Ader* a été pris pour un nom propre, c'est des Septante que vient la confusion : ils ont transcrit *Γαδέρ* de l'hébreu sans le traduire.

Ceci explique l'origine du nom d'*Ader* donné à la tour de Jacob, mais on ne voit pas d'où est venue à l'auteur du *Mystère* de Rouen l'idée d'identifier cette tour avec celle des bergers de la Nativité, et l'on ne peut guère admettre non plus qu'il ait pris ce nom dans le texte des Septante où, d'ailleurs, il aurait lu *Gader*.

L'assimilation des deux tours n'est pas de son invention. Cet écrivain savant qui, à tous propos, se plaît à étaler son savoir et utilise les sources les plus diverses, s'est servi ici des *Epîtres* de saint Jérôme. On lit, en effet, dans la cent-huitième de celles-ci :

Haud procul inde descendit ad turrem Ader, id est gregis : juxta quod Jacob pavit greges suos, et pastores, nocte vigilantes, audire meruerunt : Gloria in excelsis Deo, et super terram pax hominibus bona voluntatis.

Non seulement ce texte assimile la tour de Jacob à celle des bergers ; il donne encore la graphie *Ader* telle que la repro-

duit l'auteur du *Mystère*, et surtout il fournit l'explication attribuée à Nachor et répétée par la troupe des pasteurs dans leur chanson, pp. 257-8 :

I

En paissant nos brebis,
Chanton sur ces herbis
Pour ennuy evader
Emprès la tour Ader.

II

C'est un lieu de renom
Du tropel prenant nom
Que vint Jacob garder
Emprès la tour Ader.

III

Pour ce, nous ses enfans
Soyons esjouissans,
Chantant hault sans tarder
Emprès la tour Ader.

Ainsi donc, la *tour d'Adére* des « Noëls wallons » vient du texte hébreu lui-même de la Genèse ; c'est par saint Jérôme qu'elle a été donnée pour refuge aux bergers de la Nativité et c'est, semble-t-il, à l'auteur du *Mystère* de Rouen qu'il faut attribuer son introduction dans la littérature populaire des fêtes de Noël ⁽¹⁾.

M. DELBOUILLE

(1) Dans aucune *Nativité* antérieure à celle de Rouen, il n'est fait allusion à cette tour. Cf. G. COHEN, *Mystères et Moralités du ms. 617 de Chantilly*, Champion, Paris, 1921 ; A. JUBINAL, *Mystères inédits du XV^e s., 1837*, 2 vol. (Nativité du ms. de Sainte-Geneviève) ; E. ROY, *Le Mystère de la Passion en France du XIV^e au XVI^e s.*, 1903 (Passion de Semur) ; le *Mystère de la Passion* de Mercadé, p. p. J. M. Richard, Arras, 1893 ; le *Mystère de la Passion* d'Arnoul GRÉBAN, p. p. G. Paris et G. Reynaud Paris, Vieweg, 1878.

w. boye, fr. bourreau

Dans son *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*, 2^e éd., 1901, G. Körting rapporte indistinctement au latin *boia* « carcan » (1) : 1^o le provençal *boia* « chaîne », l'anc. français *boie*, *buie* « entraves » ; — 2^o l'italien *bova* « entraves » ; — 3^o l'anc. français *boie*, franç. mod. *bouée* ; — 4^o les dénominations du bourreau : ital. *boia*, rhéto-rom. *boyer*, provençal mod. *boiou*, wallon *boie*, anc. espagnol *boya* ; — 5^o le français *bourreau*, provençal *borel*, qu'avec Diez, *Et. Wb.*, I 72, il fait venir de *boia* au moyen du double suffixe *-er-el*, qui se trouve dans *mâtereau* (de *mât*).

L. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 1911-1920, met partiellement les choses au point. D'abord il fait remonter (n° 1003) au langobard *bauga* « anneau » l'italien *bova*, qui correspondrait ainsi pour le sens et pour l'origine au vénitien, véronais et lombard *boga*, parmesan *böga* et ancien engadin *bougna*, et qui aurait un doublet dans l'italien *boga* « douille de marteau ». Puis il fait venir (n° 1005) du germanique *baukn* « signe » (ou plus exactement du normand **bauka*) l'ancien français *boie*, franç. mod. *bouée*, auquel remontent, outre le néerlandais *boei*, l'italien *boia*, l'espagnol *boya* et le portugais *boia*, substantifs féminins présentant la même signification. D'autre part, Meyer-Lübke conserve sous la rubrique *boia* (n° 1190) l'ancien français *boie*, *buie* « fers » ; il déclare ensuite que la dérivation de *bourreau* est formellement impossible, mais il ne renonce cependant pas encore à rapprocher du latin *boia* l'italien *boia*, le rhéto-roman *boyer*, le wallon *boie* et l'ancien espagnol *boya*, tous substantifs masculins désignant le bourreau et

(1) Le classement de ces mots tel que nous le donnons ici n'est pas de Körting.

qu'il est assez malaisé de rapporter à un substantif féminin désignant un instrument de supplice, comme l'avait déjà reconnu Diez lui-même, *Et. Wb.*, I 72.

Nous proposons de n'attribuer au substantif féminin latin *boia* que les mots qui offrent la même signification et qui ont le même genre : l'anc. franç. *boie*, *buie* et le provençal *boia*. Nous croyons d'autre part que les termes désignant le bourreau forment un groupe entièrement distinct, qui remonte à une origine germanique.

Les langues germaniques possèdent les termes suivants pour désigner le « *Gerichtsbote* », l'exécuteur des hautes œuvres :

1^o L'ancien haut-allemand *boto* (all. mod. *Bote*), anc. bas-francique *bodo* (moyen-néerlandais *bôde*, néerl. mod. *bode*, qui existe encore notamment dans le dialecte limbourgeois — prononcé *bɔy* — pour désigner le garde champêtre). Ces mots sont du même radical que l'allemand moderne *bieten* (ancien haut-all. *biotan*) et le néerlandais *bieden*, *gebieden* « commander ».

2^o L'ancien haut-allemand *bütil* (all. mod. *Buttel*), anc. bas-francique *bôdel* (moyen-néerlandais *bôdel*, *bödel*, *buel*, néerland. mod. *beul*), du même radical que *bodo*, par dérivation forte en 'la, suffixe qui, d'après Kluge, *Etym. Wb.*, s. v. *Buttel*, servait à désigner une « *Amtsperson* », un fonctionnaire, et qui se retrouve encore dans les mots germaniques suivants désignant également le bourreau : a) anc. haut-all. *bitil*, *pitil*, « *Gerichtsdiener* » (du même radical que l'all. mod. *bitten*, néerl. *bidden* « prier »), passé, avec méconnaissance du suffixe atone, au moyen-latin *bidellus*, *pidellus* et de là, non seulement en français *bedeau*, mais encore, « mit undeutscher Betonung », comme le dit E. Wasserzieher, *Leben und Weben der Sprache*, p. 121, à l'allemand *pedell* et au néerlandais *pedel*, *bedel*; — b) anc. haut-allem. *weibil* (all. mod. *Weibel*), « *Gerichtsdiener*, *Gerichtsbote* » (de *weibón*

« aller ça et là », avec son doublet allemand *Webel*, dont le composé *Feldwebel* est l'équivalent de notre sergent de bataille, « allant », comme dit La Fontaine, « en chaque endroit faire avancer ses gens »⁽¹⁾.

Aucune difficulté phonétique ni sémantique ne s'oppose à ce qu'on identifie avec le germanique *būtil* (anc. basfrancique *bōdel*) le wallon *boye* ⁽²⁾ [cf. pour le sort du suffixe atone 'il Meyer-Lübke 9686 : frk. *kegil* > fr. *quille*, lothr. *gey*, *giy*, et 8255 : ahd. *stichil* « *Stachel* » > anc. fr. *esteil*], le vaudois *boyé* [cf., pour le traitement du suffixe atone, Meyer-Lübke 5775 a : mhd. *musel* « *Scheit*, *Klotz* » > lothr. *mozá*, ostfr. *mözé*], l'italien *boya* [cf., pour le sort du suffixe, Meyer-Lübke 7331 : frk. *ripil* « *Kamm mit eisernen Zinken* » > ital. *rebbio*, mais comask. *repya*, trient. *rebya*; — ibid., 4726 : tirol. *knödel* « *Knöchel* » > frioul. *konole*, grödn. *k(o)node*, fassat. *konoia*; — ibid. 4725 : südd. *knödel* « *Knödel*, *Kloss* » > sav. *keñua*], le provençal *boyou* et l'ancien espagnol *boya*.

Quant au français *bourreau*, prov. *borel*, nous croyons y découvrir un composé *bōdel* + *ellu*, devenu d'abord **boll-ellu*, par assimilation de d-l en l-l (cf. *modulu* > **modle*, *molle*, *moule*; *querquedula* > *sarcelle*; *rotulu* > *rotile*, *rodle*, *rolle*, *rôle*), et ensuite *borr-ellu*, par dissimilation de l-l en r-l (cf. *ululare* > *hurler*; *umbiliculu* > *nombril*).

On pourrait de la sorte augmenter d'une unité la liste des termes empruntés par les langues romanes aux dialectes

(1) Cf. aussi à ce sujet, Franck, *Etym. Wb. der Ndl. Taal*, 2^e éd. 1912, et Vercoullie, *Etym. Wb. der Ndl. Taal*, 2^e éd., 1925, s. v. *beul*, *bode*, *boei*, *pedel*.

(2) Grandgagnage I, 61 et I, 335, avait déjà proposé le néerl. *beul*. — Le wallon moderne n'emploie plus ce mot qu'au sens de « diable » dans des imprécations comme *li boye m'abatt* (G., I 61), et il faut reconnaître le même mot dans l'expression *c'est on laid boye*, que G., I 335, rapproche indûment de l'angl. *boy* « garçon ». Pour les deux significations « bourreau » et « diable », cf. l'all. mod. *Henker* « bourreau », dans la locution *Hol' dich der Henker !* « que le diable t'emporte ! » et dans le juron *den Henker !* « diantre » !

germaniques pour désigner des fonctions ou des institutions apportées jadis par les envahisseurs barbares.

Eugène ULRIX

* * *

Les pages précédentes expliquent, de façon lumineuse autant que solide, le w. *boye* et le fr. *bourreau* dont l'origine a suscité tant de controverses.

A ce propos, la Commission du DW croit utile de donner ici, à titre de spécimen et tel qu'on peut le rédiger provisoirement, l'article *boye* du futur Dictionnaire. Nos lecteurs sont priés de nous aider à le compléter, en signalant, par exemple, des localités où le mot survit dans telle ou telle expression.

boye [*bɔy*], s. m.

[DIAL. — Mot de la région Nord et Est de Liège, relevé à Trembleur, Herve, Verviers, Sprimont, Spa, Fontin-Esneux, Stavelot, Malmedy ; à peu près inconnu aujourd'hui à Liège. À Faymonville-Waimes, on prononce *bouye*, qui ne subsiste que dans une seule locution (voy. ci-après). À Fosse-la-Ville (Namur), M. Aug. Lurquin a entendu jadis le sobriquet *li boye Crassèt*. | ÉTYM. — Voir ci-dessus].

| « Bourreau ». Le terme ordinaire est *bourria*, et le sens premier de *boye* s'est à peu près complètement effacé. On le relève dans un texte en patois de Stavelot : *cist ome, qu'aveût totes lès-airs d'esse Ou d' fé d'on ~ l'èwèrahe plèce* (Jean Schuind : B 44, p. 358) « cet homme, qui avait tout l'air d'être un bourreau ou d'en remplir l'effroyable fonction ». Il en reste le souvenir assez vague dans des formules d'imprécation où *boye* s'est peu à peu confondu avec *diâle* « diable ». *Li ~ m'abate !* (FOR.) ; *~ qui t'abate !* (DUV.) « que le bourreau t'abatte ! » *Li ~ m'impîce !* (Spa) « que le b. m'empale ! » (?) *Têstu! li ~ m'impîce !* (Liège, 1860 : Michel Thiry, B 3, p. 230). *Li ~ m'èpwète !* (REM.², v^o *gâie*). *â ~ !* « au diable ! » (DUV.). Dans B 29, p. 405, F. Poncelet (de Fontin-Esneux) écrit : *o ! nèni ! ~ Minète !* où l'expression paraît réduite à un juron sans aucun sens précis, à moins qu'on ne lise : *~ mi nète !* « que

le bourreau me nettoie! » Enfin, dans l'*Armonac'* de Malmedy, 1910, p. 69, on lit cette singulière altération : *lu poye mu souke su dj'a pus d' vint patârs è m' tahe!* « que la poule me donne des coups de tête si j'ai plus de vingt patars en poche ! » | Le sens de « diable » a fini par l'emporter : *fé on boucan d'tos lès* ~ (Verviers) « faire un tapage de tous les diables » ; *aveûr lu ~ vèyou po...* (Verviers ; Malmedy VILL.), *aveûr lè bouye vèyu po...* (Faymonville) « avoir le d. vu pour = avoir le d. au corps pour... ; *èles sont co pés qui l' ~ rêveûses* (Pasq. 1700 ou 1730 ? B 3, II, p. 3) « (les femmes) sont encore plus que le diable enrâgées ». | Au figuré, 1. « aigrefin, maltôtier, bigre » (Malmedy, VILL., 1793 ; sens disparu) ; vilain personnage : *c'è-st-on laid* ~ (G., I 335) ; — 2. « diable, méchant, déterminé, se dit par plaisanterie d'une personne vive, gaie, espiègle » (Verviers LOB.) ; « petit drôle, gamin, petit méchant, mazette : *ci p'tit ~ ni pout d'mani pâhûle*, ce petit drôle ne peut rester tranquille » (Liège, FOR., arch.) ; *on pauve pítit* ~ (Trembleur), « un pauvre petit, chétif ou orphelin ».

J. H.

Le nom des Hédrois

Sous ce titre, l'illustre auteur de la *Cité de Liège* a inséré, dans les appendices de son magistral ouvrage, une note étymologique sur l'appellation étrange de *hédrois* ou *haidroits*, c'est-à-dire, d'après Zantfliet, des haïsseurs de droit.

Cet article est heureusement peu connu : il n'augmente en rien le mérite de l'œuvre citée ni de son génial auteur ⁽¹⁾. Il n'entre pas dans mes vues de le critiquer ici *ex professo* ; mon but est simplement de faire un rapprochement curieux, qui méritait d'être signalé : j'espère que mes lecteurs ne me désavoueront pas. Je veux cependant souligner d'abord un défaut de méthode.

(1) KURTH, *La Cité de Liège au Moyen Age*, III, p. 367.

D'après Kurth, l'étymologie suggérée par Zantfliet n'est qu'un jeu de mots maladroit et *tardif*, parce que ce chroniqueur écrit plus d'un demi-siècle après les événements. A plus forte raison, il faudrait rejeter l'étymologie postérieure des écrivains du XVI^e siècle, tels que Suffridus Petri et Placentius, dont Kurth affirme cependant qu'elle semble reposer sur la connaissance des faits : les hédrois seraient des braillards, des frondeurs, des « forts en gueule ». Le mot ne paraît pas roman, la forme germanique est *hedroten*, latinisée en *hedrotii*. Pour l'expliquer, Kurth se laisse suggérer par un ami le mot allemand *hader* (= querelle), dont il faudrait établir qu'il a pu revêtir la forme *heder* en thiois lossain. Je ne sais si cette preuve peut être faite, ajoute-t-il prudemment.

Malgré les équivalences (*haring* = *hering* ; *kaas* = *kees*), signalées par un autre correspondant, je crois pouvoir répondre négativement et certifier que la preuve *ne* peut *pas* être faite, pour la bonne raison que le mot en question est absolument inconnu en thiois lossain (¹).

Délaissant toute tentative d'interprétation directe, je voudrais simplement faire ici un rapprochement significatif.

Il y a, dans la *Passion* de Jean Michel (²), un personnage extraordinaire : c'est une hideuse mégère, appelée HÉDROIT, qui a voué au Christ une haine mortelle. Quand les sbires du sanhédrin vont arrêter Jésus au Jardin des Olives, elle marche en tête du cortège avec sa lanterne. Plus tard, lors de la Crucifixion, comme le fèbre demeure introuvable, c'est elle qui forgera les clous que réclament les bourreaux.

Or, dans un de ses merveilleux ouvrages sur l'art religieux en France, E. Mâle a montré que ce personnage n'est pas une création de Jean Michel : on le rencontre dans d'autres mys-

(¹) Les glossaires flamands donnent *hadelen* = disputer (Verdam) et *haderic* ou *hederic*, nom d'une plante, que Vercoullie rattache au lat. *hedera* dans son *Beknopt Etym. Wdb.*, 1925.

(²) Cf. C^{te} DE DOUHET, *Dict. des Mystères*, pp. 510, 643 ss. Paris, 1854.
— BÉDIER et HAZARD, *Hist. de la litt. franç. ill.*, I, pp. 101 et 104.

tères, et dans des œuvres d'art nombreuses, surtout dans les miniatures que peignit Jean Fouquet pour Etienne Chevalier (¹). Celles-ci sont antérieures de plusieurs années à la *Passion* de Jean Michel. D'ailleurs M. Mâle remonte plus haut : il signale la *Hédroit* à travers tout le XV^e siècle et même au siècle précédent, en France, en Angleterre et ailleurs. Je renvoie à son ouvrage le lecteur qui voudrait s'en assurer, ne voulant pas le priver du plaisir qu'il éprouvera à feuilleter et à relire ce magnifique volume. Quant à moi, il me suffit d'avoir attiré l'attention des wallonisants, historiens et philologues, sur le nom de la *Hédroit* qu'on retrouve à Liège comme dénomination d'une secte de factieux : à eux de voir s'il n'y a là qu'une simple coïncidence. Pour ma part, je serais tenté d'y voir une transposition par antonomase, à peu près comme on stigmatise les traîtres en les appelant des Judas. Malheureusement, même alors, la question n'est pas résolue : il reste à expliquer le nom de la mégère fameuse... Peut-être quelqu'un le tentera, en reprenant pour son compte l'hypothèse de Zantfliet, si dédaigneusement repoussée par Kurth.

Hasselt.

Jean GESSLER

* * *

Puisque M. Gessler nous y invite..., et qu'il laisse la porte ouverte..., emboîtons le pas à sa suite. Nous y gagnerons de ne plus avoir un nouvel exorde à faire pour prouver que *hédroits* ou *haydroits* signifie *hait-droits*.

Ce qui nous étonne le plus, c'est qu'il y ait là un problème.

Ce problème, c'est feu Godefroid Kurth qui l'a créé. Il a soupçonné en ce mot quelque mauvais tour de l'étymologie populaire et il a jugé plus légitime la forme tioise *hedroten*. Quand le génie se remet à pied, il trébucherait contre une pierrette de deux carats. Trop crédule sur le principal, on

(¹) E. MALE, *L'art religieux de la fin du Moyen Age en France*, p. 61-62 (fig. 32 et 33). Paris, 1922.

devient trop défiant sur d'autres points ; et ces oscillations de la critique ne rétablissent point l'équilibre....

Ni l'histoire ni la philologie ne peuvent agréer l'explication de Kurth.

Le mot *hait-droits* est appliqué à Liège, en 1402 ou peu avant, à des mutins qui se rebellent contre le jeune tyranneau Jean de Bavière. Ce nom ne leur est certes pas donné par des Flamands du comté de Looz ; il provient des tréfonceurs et bourgeois amis de l'évêque. C'est un terme de mépris infligé par un parti à la faction adverse, comme ceux de *chiroux* ou de *gueux*. Il n'y a aucune vraisemblance historique à ce que l'épithète ait été empruntée au thiois lossain. D'autre part, une épithète allemande lancée par quelqu'un des compagnons allemands de l'évêque se serait perdue sans écho.

Les chroniqueurs, dit Warnkoenig, traduisirent ce mot par *osores juris et exleges*. Ils le comprenaient donc comme nous.

Si l'éminent historien avait su le wallon, il n'aurait pas jugé le mot *hait-droits* étrange. On dit encore aujourd'hui à Liège et à Verviers *on hét-l'ovrèdge* (un hait-l'ouvrage) ; on dit en gaumais *in hét-pâye* (un hait-paie, mauvais payeur). Rien n'empêche de dire en wallon *on hét-lès-feumes* (un misogynie), *on hét-l'amour*, *on hét-l'-progrès*. L'expression plaira si elle est courte, générique et péjorative. Elle rentre dans un procédé de composition bien roman, qui consiste à substantifier tout un attribut rien qu'en lui préposant l'article. Le français dit *un tire-laine*, *un perce-oreille*, *un gâte-sauce*, *un fainéant*, *un passe-droit*, *un boute-en-train*, *un traîne-la-patte*. Le wallon dit *on magne-a-fait*, *on mousse-à-foûre*, *on make-tot-djus*, *on plein d'lai-me-à-pâye*, *on twètche-posson*, *on r'mowe-manèdje*, etc.

Mais voilà *hedroten* et *hedrotii* qui prennent l'aspect piteux de laissés-pour-compte ! Qu'ils se résignent à ne plus être les originaux, mais les décalques phonétiques de *hedrot* avec une désinence de pluriel flamande ou latine. C'est à dessein que

nous citons le mot ici sous la forme *hedrot*. C'est celle du picard ; les historiens wallons affectionnaient les graphies picardes. Quant à la prononciation wallonne liégeoise de *drot*, qui n'est pas en cause ici, elle devait en 1402 se rapprocher de *dreut* avec un *eu* ouvert comme on le prononce dans le français *peuple*.

Dans l'article qui précède, M. Gessler a le mérite de nous montrer, avec son érudition habituelle, que le mot *Hédroit* existait dans le français du XIV^e et du XV^e siècle. Que le personnage cité de la *Passion* de Jean Michel soit une femme, il n'y a aucune difficulté : on peut dire *un hait-droit* et *une hait-droit*. Seulement nous ne croyons pas qu'on ait dit à Liège *la hait-droit* comme nom collectif de la faction en révolte.

Jules FELLER

anc. w. **stuer et burine**

Un philologue distingué, liégeois d'origine, à qui je soumettais un jour ma transcription de la charte de Brusthem avant de la livrer à l'impression (¹), m'avouait ne pas connaître ni comprendre l'expression citée ci-dessus, qu'on rencontre fréquemment dans les textes juridiques liégeois. Il n'est d'ailleurs pas le seul : le premier éditeur de la charte en question l'ignorait également ; aussi a-t-il renoncé à combler la lacune qu'il avait trouvée dans son modèle — une copie du XV^e s. — que, pour comble de malheur, il a transcrit incorrectement (²). Plus avisé que Piot, mais trop timoré encore, St. Bormans a reproduit la leçon fautive de son prédécesseur, mais il l'a corrigée et complétée en note (³). Dans notre édition, nous n'avons

(¹) J. GESSLER, *La Charta de Brusthem (1175)*, in *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XLIX, 1924 ; p. 88.

(²) PIOT, *Cartulaire de Saint-Trond*, I, p. 125.

(³) BORMANS, *Recueil des Ordonnances de la principauté de Liège*, I, p. 24, n. 1. (Cf. p. 26 la traduction romane).

pas hésité à combler la lacune à l'aide de la leçon correcte *stuer et burine*, mainte fois attestée par ailleurs.

Sous cette forme, l'expression en litige se rencontre dès 1107 dans le privilège des Chanoines : *in seditionibus, quas vulgo stuer et burine dicimus* (¹). Les éditeurs des *Coutumes de Liège* l'expliquent par « une querelle qui se traduisait en voies de fait » (I, p. 359, n. 3) et invoquent le témoignage de Du Cange, qui cite précisément la charte de 1107.

Ailleurs, dans la donation de la comtesse Ermengarde, faite en 1079, nous trouvons pour le premier vocable une forme *luit* qui est certainement fautive : *de luit autem et de burina tercium denarium habebit* (²). Cette charte du XI^e siècle a été publiée d'après une transcription du XIII^e s., où les erreurs abondent, comme le prouvent les nombreuses corrections introduites dans le texte par les éditeurs du Cartulaire. Nous pouvons donc négliger ce « *hapax legomenon* ».

La forme correcte primitive a été *sturma et burina*. Le *Cartulaire de St-Lambert* nous en fournit un exemple dès 1116, dans un acte établissant les droits d'un avoué au tiers des amendes *in popularibus sturmis et burinis* (²). Il nous est loisible de remonter de quelques années grâce au *Cartulaire de St-Laurent*, où nous retrouvons la même expression vers 1112, *sturmamque et burinam*, dans une énumération de cas soumis à la justice de l'évêque (³). La toute première mention de la formule date du siècle antérieur. Elle figure, sous la même forme correcte, dans une charte de l'évêque Reginard en faveur de l'abbaye de St-Laurent. L'acte, daté du 3 novembre 1034, restreint les droits de l'avoué et lui enlève toute compétence judiciaire : *nunquam se intromittet de aliqua justicia ibi facienda vel de sturma sive burina* (³).

(¹) CHAPEAUVILLE, II, 55 ; *Coutumes de Liège*, I, 354 ; *Cartul. de Saint-Lambert*, I, 49.

(²) *Cartulaire de St-Lambert*, I, pp. 39 et 52.

(³) DARIS, *Notices*, XI, pp. 124, 126 et 205, ou *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist.*, II (1882), p. 142 et seq.

Une charte de l'évêque Henri de Verdun, donnée à Liège, le 10 août 1081, accorde au même abbé le droit de justice dans une autre partie de son domaine : l'énumération des cas se termine par les mots *et sturma et burina et cætera ad comitatum appendentia* (¹).

Les chartes de 1084 et de 1081 n'étaient pas inédites au moment où Daris publiait en analyses le Cartulaire de Saint-Laurent : elles avaient été publiées par Martène et Durand, mais avec la lecture fautive *burma* pour *burina* (²). Cette erreur fut reprise par Du Cange, dont le *Glossarium* contient un article *Burma* alimenté par les deux textes précités. Cet article devra disparaître dans la nouvelle édition du Glossaire, et les deux textes du XI^e s. devront figurer dans la notice *Burina*.

La graphie primitive est incontestablement *sturma et burina*. Les différents textes cités nous permettent de conclure à la synonymie des deux termes composants, comme il ressort clairement du document le plus ancien, où nous avons lu : *de sturma sive burina* (1084). Ces deux mots désignent des mouvements séditieux.

Expliquons maintenant les deux composants.

La nature germanique du premier saute aux yeux les moins avertis : *sturma* est la latinisation du mot pangermanique *storm* ou *sturm* « mouvement impétueux, attaque violente » d'où l'ital. *stormo*, le fr. *estour*, et, de là, l'angl. *stour* « combat, rixe ». Voir au surplus Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Wört.*, n° 8337, et Grandgagnage, II 640.

Quant à *burine* ou *bourine*, ce mot figure dans Godefroy, avec d'autres de la même famille, tels *burir* « se précipiter », *burisamment* « avec impétuosité », *burissant* « impétueux », *burissement* « fougue, témérité ». La notice sur *BURINE* est

(¹) DARIS, *Notices*, XI, pp. 124, 126 et 205, ou *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist.*, II (1882), p. 142 et seq.

(²) MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, IV, col. 1172 et 1175.

Illustrée de deux exemples empruntés à Du Cange et d'un texte de 1266 : *Et si doi avoir la burine, le sanc, et toute la haute justice...*, où *burine* signifie « droit de juger les querelles », mais le sens ordinaire du mot est « querelle où l'on se dit beaucoup d'injures, rixe. »

Quelle est l'étymologie de ce mot ?

Rappelons pour mémoire l'interprétation tentée par Daris et reproduite dans le Cartulaire de St-Lambert : « *burina* [vient] probablement de *boeren* ou de *boerenij* »⁽¹⁾. Ce n'est pas manquer de respect à sa mémoire que de dire que le savant chanoine n'était pas un étymologiste : les éditeurs du *Cartulaire* auraient dû s'en douter. Du Cange est plus près de la vérité quand il écrit : « *Vox burina ejusdem originis esse videtur ac germ. Empörung, scilicet a verbo boeren, tollere, ablevare.* »

En réalité, dans *burine* on retrouve le radical *bor* ou *buer* qui a donné, à côté des verbes *boren* (ou *boeren*) « heffen », cité mal à propos par Du Cange, *boren* « forare » et *boren* « gebühren (convenir, appartenir) », un autre *boren* (*beuren* ou *bu(e)ren*) qui signifie « se battre »⁽²⁾.

A ce dernier correspond un subst. *BORE* (*buere* ou *buer*) avec le sens de « rixe, combat », d'où dérive le mot *burine* par addition de *-ine*. Ce suffixe s'ajoute généralement à des radicaux de noms, la plupart de provenance étrangère. Dans *bruine*, *babine*, *saisine*, on a affaire à des radicaux germaniques. A ces exemples, donnés par Darmesteter⁽³⁾, il convient d'ajouter *burine*.

La remarque, faite par Verdam dans son glossaire réduit, que les deux mots seraient « oostmiddel-nederlandsch », appartenant donc au vocabulaire de la région flamande orientale, voisine du parler liégeois, confirme notre interprétation⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ DARIS, *Notices*, XI, p. 127 n., et XII, pp. 124 et 135. — *Cartulaire de St-Lambert*, I, p. 52, n. 5.

⁽²⁾ VERWYS en VERDAM, *Middelnederlandsch Woordenboek*.

⁽³⁾ Dans le *Traité* en tête du *Dictionnaire de HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS*, p. 57.

⁽⁴⁾ VERDAM, *Middelned. Handwdb.*, 1911.

L'antique expression *sturma et burina*, qu'on rencontre fréquemment dans les textes très anciens, tant liégeois qu'autres, est donc d'origine germanique dans ses deux composants. Dans les chartes latines, on s'est contenté d'abord de latiniser les deux mots en les affublant d'une terminaison latine. Souvent, on a fait un pas de plus en traduisant le premier élément, dont on connaissait le sens et la nature germanique; on écrivait alors *impetum et burinam* (¹) qui se traduit en ancien allemand par *in stürmen und in striten*, conservé en flamand, avec la même allitération : *in storm en strijd* (²).

L'expression primitive s'est romanisée ensuite et se présente sous la forme *stuer et burine*, qu'on rencontre dans les textes liégeois dès 1107 (³). C'est la leçon qu'il faut adopter pour combler une lacune de la charte de Brussem (1175). Cette expression désigne les rixes et attroupements à caractère séditieux, ou « les querelles de fait et les querelles de parole » (Du Cange).

En tenant compte du naturel bouillant des Liégeois, on peut affirmer que les deux termes ici étudiés ont joué un rôle considérable dans leur terminologie pénale d'autrefois. C'est la raison d'être et la justification de la présente notice.

P.-S. Le dernier élément de l'expression étudiée ci-dessus s'est conservé en liégeois sous la forme verbale *bouriner*. A Liège, le soir de la Toussaint, les enfants allaient frapper sur les portes des habitations avec des *mayets* ou gros marteaux en bois. Cela s'appelait « *bouriner* » (⁴).

(¹) MIRAEUS et FISEN, cités et reproduits dans Du Cange.

(²) LEXER, *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch*, II, 1876.

(³) En 1310 : « d'estour et de burine », dans la charte inédite du comte Arnould de Looz, réglant un différend avec l'abbé de St-Jacques, à propos de leurs droits respectifs à Bassenge et à Roelenge. (Original aux Archives de l'Etat ; chartrier de St-Jacques).

(⁴) A. HOCK, *Un vieux quartier de Liège. La rue Neuvise. Us et coutumes*, p. 30. Liège, 1865.

La même coutume existait ailleurs, mais avec des variantes signalées dans les pages que le savant folkloriste Van Heurck consacre au verbe *bouriner* à la fin de sa très intéressante notice sur le culte de St-Hubert (4).

Hasselt.

Jean GESSLER

* * *

A propos de l'usage susdit, il convient de consulter aussi les *Enfantines* de Joseph Defrecheux (B S W 24, pp. 137-140). Outre la forme régulière *bouriner*, on y relève les formes altérées *roubiner*, *ribounier* par métathèse, *houbiner* par influence de *Houbert* (Hubert). Dans son *Folklore wallon* (Bruxelles, Rozez, 1892), p. 132, Eug. Monseur pense à tort que ces quatre expressions n'ont pas de sens en wallon et paraissent des déformations du fr. *tambouriner*. — Signalons encore que *bou-rine* subsiste à Malmedy, Faymonville, Stavelot, Vielsalm, au sens de « cohue, foule compacte et grouillante, bousculade dans une foule » ; *bouriné*, *kibouriné* (Lincé-Sprimont), *abou-riné* (Stavelot, Malmedy) au sens de « pressé, serré par la foule » ; *su k'bouriner* (Stavelot) « se bourrer de coups réciproques » ; *bouriner* (Malmedy, arch.) « maltraiter ».

Jean HAUST

anc. fr. **pasturel**

Godefroy traduit vaguement l'anc. fr. *pasturel* par « morceau ? » dans cet exemple unique : « six milliers de *pastureaulx* de gres » (1481, à Péronne). Le *Glossaire roman-liégeois* de Bormans et Body (partie inédite) donne, sans traduction, deux exemples liégeois : « vielz bois, vielz *pastureauz*, vielz pierres » (Louvrex, I 451) ; « pour avoir livré 4 clichets [tombereaux] de pierres ou *pastureas* » (1605, Comptes des Chaus-

(1) E.-H. VAN HEURCK, *St-Hubert et son culte en Belgique*, dans le *Bull. de la Soc. verviétoise d'archéol. et d'histoire*, 1925, p. 282.

sées). Enfin Gobert, *Rues de Liège*, 2^e éd., I, pp. 360 et 365, apporte deux autres textes de 1534 et de 1694 où se rencontre *pasturealz* ou *pasturaux*.— Cet ancien mot a survécu dans le nom. *pasturia* (« pierre de pavé »; aujourd’hui inusité ?), lequel, pour Grandgagnage, II 200, « est probablement un dérivé de l’anc. fr. *plaistre*, anc. h. all. *plastar*, n. h. all. *pflaster* (pavé, plancher carrelé), la forme diminutive voulant exprimer que l’objet n’est qu’une des parties formant le pavé ». On peut être sûr de cette dérivation. La syncope de *l* (**plasturel*=*pasturel*) se justifie par la dissimilation (¹). Il faut donc définir l’anc. fr. *pasturel* par « dalle ou pavé de grès » et ajouter ce terme à l’article *EMPLASTRUM* du *REW* de Meyer-Lübke. L’anc. fr. *plaistre*, *plastre* « emplacement, aire d’une maison », dont Godefroy donne deux exemples, mériterait aussi d’y figurer.

Jean HAUST

w. liégeois **måssî** (« sale »)

Pour G., II 92, le liégeois *måssî*, fém. -èye ou -îte — qui n’a pas de famille connue et n’a formé qu’un seul dérivé : *måssisté* « saleté » — vient probablement de male *siccus*, bien que *siccus*, pris isolément, ait donné *sètch* « sec ». Jos. Delbœuf (BSW 10, pp. 106 et 157) compare le fr. *malséant* et suppose que *måssî* signifie proprement « mal situé ». C’est tout ce qu’on a écrit sur ce mot curieux, qui attend toujours une explication satisfaisante.

Comme *norèt* « mouchoir », dont j’ai traité dans ce *Bulletin*, t. 13 (1924), p. 46, il est propre à l’extrême Nord-Est de la Wallonie. Son aire d’emploi est celle du dialecte liégeois, ce terme étant pris dans son sens le plus étendu. Elle se limite au Nord et à l’Est par la frontière linguistique, à l’Ouest et au Sud par une ligne allant de Hannut à Couthuin, Ben-Ahin, Havelange, Baillonville, Melreux-Hottot, Laroche, Dochamps, Les Tailles et Bovigny. Au Sud de cette ligne, « sale » se dit

(¹) Comparer * *halterel* = *hatrel*, w. *hatré* (Haust, *Elym.*, p. 141).

nische, comme à Virton et en meusien⁽¹⁾ ; à l'Ouest, *mannèt* (= mal net, malpropre), comme à Namur.

Les témoignages du passé ne sont pas nombreux, et, à ma connaissance, ne remontent pas au delà du XIV^e siècle. Dans la Chronique de Jean d'Outremeuse, t. I, p. 454, on lit : « uns ors lieu et *masier* et desers » ; l'éditeur Borguet, méconnaissant notre mot, veut l'expliquer par le latin miser « misérable » ; Godefroy, qui ne donne que l'exemple susdit, traduit correctement *masier* par « sale » — Une charte inédite de 1370 porte le dérivé *malsierteit*, aujourd'hui *måssisté* « saleté »⁽²⁾. — Le féminin apparaît en 1572 sous la forme *malchiere*⁽³⁾. Citons encore les noms de lieu *Massirrue* en 1592, *Massiere roualle* en 1597⁽⁴⁾.

De ces textes, il résulte que le type *måssîr*, avec *r* sonore, est le plus ancien. Il survit aujourd'hui à Jalhay, Malmedy, Stavelot, Vielsalm, Bovigny ; surtout à la pause : *i fêt måssîr* ; mais *r* s'amuït devant consonne : *on måssî stâve*. Le dérivé *måssîrté* se dit à Malmedy ; *massîrtî* à Bovigny. — Ailleurs, *r* final s'est complètement amuï et le féminin a subi l'analogie d'autres formes : il fait *-eye* à Liège, *-êye* à Verviers, *-îye* dans la région de Huy par attraction avec les adjectifs et participes en *-î* (anc. fr. *-ié*) ; il fait *-îte* à Liège, Seraing, Stoumont, Laroche, etc., sous l'influence de *streûte* (étroite), *coûte* (courte), *mèchante*, *sote*, *fwête* forte) ; comparez aussi le liég. *plinte* (pleine), *djalote* (jalouse).

Notre mot est sûrement formé comme le fr. *malpropre* et le

(1) L'adjectif *nische* (sale) représente l'anc. fr. *nice* (lat. *nescius*), « négligent, niais, sot », d'où « négligé, sale » : paresse *orde* et *nice*, dans Godefroy. Cf. Charles Bruneau, *Le patois de Gespunsart*, p. 10.

(2) « ... ne porat contre les feneistre geteir ordeure ne merde dont puweur ou *malsierteit* parveingne alle maison... » (1^{er} mai 1370, Cartulaire Ste-Croix, reg. 15, f° 118 ; Archives de l'État, à Liège).

(3) « meschante briberesse, *malchiere* maron, et autres injurieux parlars » (1572, Cris du Perron). Texte cité d'après S. Bormans ; voy. Body (*Voc. des Poissardes* ; BSW. t. II, p. 225), qui n'a pas compris le mot.

(4) C'est-à-dire « sale rue, sale ruelle ». Voy. Gobert, *Rues de Liège*, 2^e éd., t. II, p. 167, n. 2 et 4.

namurois *mannèt* (mal net). Outre l'adverbe « mal », prononcé suivant les régions, *må*, *mò*, *mâ*, *man* (*må*), il comprend un adjectif, où je vois, pour ma part, l'archaïque *sîr* « pur », lequel survit seulement dans des locutions stéréotypées, du type de : *ci n'est qu'ine sîre fleûr* (ou *qu' sîre fleûr*, ou *qu' sîrès fleûrs*) « on ne voit que des fleurs », proprement « ce n'est qu'une pure fleur ». Je renvoie, pour le détail, à l'article développé où M. Feller a étudié ce vocable intéressant (¹). Pour l'expliquer, M. Feller propose l'all. *schier* « pur, net, clair », en faisant remarquer toutefois que le groupe germanique *sk*, *sch*, devrait donner *h* au lieu de *s*. Pour moi, j'admetts, et sans hésitation, l'étymon *schier*, en considérant que *sîr* s'est introduit chez nous à une époque où la loi phonétique « germ. *sk* > liég. *h* » avait cessé d'agir, par exemple au XII^e siècle (²). De même *sinker* (moyen haut all. *schenken*, fr. *chiner*), *sopène* (haut all. *schoppen*, fr. *chope, chopine*) sont des emprunts relativement récents. Comparez encore *Borcette* (= *Burtscheid*, lez Aix-la-Chapelle).

Notre étymologie de *måssî* a pour corollaire d'appuyer celle de *sîr* < all. *schier*; elle permet de rejeter définitivement l'opinion qui voit dans *sîr* le même mot que *cîr* « ciel » (³). L'adjectif *sîr*, en raison même de la confusion possible avec le substantif *cîr*, a végété et s'est cristallisé dans une seule expression. Le composé *mâ-sîr* a fait fortune parce qu'il échappait à cette équivoque.

En somme, *måssî* est une de ces créations hybrides, mi-romanes et mi-germaniques, qui sont nombreuses et toutes naturelles dans une région comme la nôtre, à la frontière des deux langues.

Jean HAUST

(¹) *Notes de philologie wallonne*, p. 353.

(²) Voy. mes *Etym. wall. et fr.*, pp. 159-160, à propos de *hoye* « houille ».

(³) Voy. *Leuvenseche Bijdragen*, t. X^{IV}, p. 13 (Louvain, 1922), où M. Marchot essaye de justifier cette dernière opinion. La première a de plus pour elle l'autorité de Behrens, *Zeitschrift f. franz. Phil.*, t. XXI, p. 36, et de Meyer-Lübke, *REW*, n° 7691.

ARCHIVES DIALECTALES

Lès pwach

[dialecte de Virton]

La mère Norine rêtreuve in djou da s' guèrni deûs bitchêts d' pwach qu'èle avout câzima layi pace qu'i n' kæjint-m' : ç'atout d'eune movêse soûrte.

« Ma fwa, dit-èle a s'n-oume, pwisquè djè n' lès savans mîdji, djè lès vèrâ vade au martchi.

— Djè n' veu-m' què t' trompiches lès djans, dit-i s'n-oume ; on lès bârè putot aus pouchîs.

— Djè n' tromp'râ-m' lès djans.

— Alors tè n' sarès lès vade.

— Djè lès vadrâ ! »

El van'r'di, èle s'instale su la place avu sès deûs bitchêts d' pwach èt èle rawâ.

V'la èn gayârd qui s'arête d'lé lîy.

« Combin lès pwach ?

La mère Norine retrouve un jour dans son grenier deux doubles décalitres de pois qu'elle avait presque délaissés parce qu'ils ne cuisaien pas : c'était d'une mauvaise espèce.

« Ma foi, dit-elle à son mari, puisque nous ne pouvons les manger, j'irai les vendre au marché.

— Je ne veux pas que tu trompes les gens, dit son homme ; on les donnera plutôt aux cochons.

— Je ne tromperai personne.

— Alors tu ne pourras les vendre.

— Je les vendrai ! »

Le vendredi, elle s'installe sur la place avec ses deux bichets de pois et elle attend.

Voilà un gaillard qui s'arrête près d'elle.

« Combien les pois ?

- Çant sous l' bitchèt.
— Oho ! djè v' a baye trwas francs dî sôs.
— Èn' bacâyéz-m' si foû ! Si v' lès coun'chinz coume mi, vè n' lès martchand'rinz-m'.
— Â ! èst-ce qu'i kæjant bin au mwins ?
— Coume dès-us ! »
L'oume paye èt mèt' lès pwach su sa brouwète, èt la mère Norine jout s' camp t-a riyant, aveu sès deûs pièces dè çant sôs da sa potche.
« È-bin ? qu'i dit l'oume dè la Norine a sa feume quand-èle ratère ; tè lès-ès vadæ ?
— Oyi, èt sans dère dè mante, co ! Dj'â dét au çou qui lès r'wâtout qu'i kæjint coume dès-us ; è-bin ! c'est vrâ, noumê ? Pus' qu'i kæjant, pus' qu'i v'nant deurs ! Èt, coume i lès martchandout, dj'â dit qu' s'i lès coun'chout coume mi, i n' lès martchand'rout-m' ! C'est co vrâ : i n' lès-arout-m' vèlu pou rèn !
— Â ! la sacrée gârce ! dit-i s'n-oume, a tèrant ène goulâye dè sa pipe ; t' ès co pus maline què l' grand diâbe ! »

Nestor OUTER

- Cent sous le bichet !
— Oh ! Oh ! je vous en donne 3 francs 50.
— Ne criez pas si fort ! Si vous les connaissiez comme moi, vous ne les marchanderiez pas.
— Ah ! cuisent-ils bien au moins ?
— Comme des œufs ! »
L'homme paie et met les pois sur sa brouette, et la mère Norine s'en va tout en riant avec ses deux pièces en poche.
« Eh bien ? dit l'homme à sa femme quand elle rentre ; les as-tu vendus ?
— Oui, et sans mentir encore ! J'ai dit à celui qui les regardait qu'ils cuisaient comme des œufs ; c'est bien vrai, n'est-ce pas ? Plus ils cuisent, plus ils deviennent durs ! Et, comme il les marchandait, j'ai dit que, s'il les connaissait comme moi, il ne les marchanderait pas. C'est encore vrai : il ne les aurait pas voulus pour rien !
— Ah ! la sacrée garce ! dit l'homme en tirant une bouffée de sa pipe ; tu es encore plus fine que le grand diable ! »

LIVRES ET REVUES

Vittorio Bertoldi, I. *Un ribelle nel regno de' fiori : i nomi romanzi del colchicum automnale L. a traverso il tempo e lo spazio.* (Bibl. dell' *Archivum romanicum* diretta da Giulio Bertoni, serie II, linguistica, vol. 4). Genève, Olschki, 1923, grand in-8°, 224 pp.

II. *Genealogie di nomi designanti il mirtillo (Vaccinium myrtillus).* Estratto da *L'Italia dialettale*, I, n° 1, 1925, 55 pp.

Ces deux belles études sur les noms du colchique d'automne et de l'airelle ou myrtille nous intéressent au point de vue wallon des noms de plantes. L'auteur est très abondamment documenté ; il aime son sujet et le développe même souvent en poète. Aux qualités fondamentales du philologue, aux connaissances spéciales du botaniste, il joint deux qualités très précieuses pour s'aventurer dans ce domaine embroussaillé de la flore populaire : il essaie de pénétrer l'esprit du peuple qui dénomme et il a de la sympathie pour ses créations. On aurait plaisir à la suivre pas à pas, de chapitre en chapitre, mais ce serait sortir de notre cadre : nous devons nous borner à relever ce qui concerne le français et surtout le wallon.

Sur le colchique, le travail est divisé en trois parties, une psychologique, une historique, une géographique, sans compter une chapitre préalable sur les sources ou littérature du sujet.

Dans l'esprit du peuple, le colchique est une plante étrange, parce qu'il fleurit en automne, au rebours des autres plantes. Il fleurit hors saison, « hors temps », d'où le nom flamand et allemand, *tijdeloos*, *Zeitlos*. Cette fleur accompagne les brumes de septembre et annonce la mort de l'été ; c'est une fleur de mélancolie, ennemie des poitrinaires. De ces caractères naissent

une foule de noms. De ce que la fleur apparaît avant les autres organes, on l'appelle aussi *filius ante patrem* : on a vu là un renversement de l'ordre naturel ; mais ce nom ne vient pas, comme le croit M. Bertoldi (p.16), de ce que « l'enveloppe du fruit précède l'apparition de la fleur », mais de ce que la fleur, représentant de la génération postérieure, précède les feuilles, qui sont les membres même de la plante actuelle. On peut s'en assurer par ce fait que le même nom est donné au *tussilago farfara L.* (pas-d'âne), où la fleur composée précède les feuilles sans qu'on puisse parler d'enveloppe du fruit. Le colchique, ensuite, apparaissant à date fixe, semble comme une horloge qui règle les travaux champêtres de l'automne : de là une série d'autres noms, que nous omettons parce qu'ils n'ont point de correspondants chez nous.

Dans son rapport avec les oiseaux, la plante du fruit au printemps suivant devient « fleur de coucou », celle en fleur de septembre devient « fleur de corbeau » ou « fleur de grolle ». Les noms de *veilleuse*, *veillotte* sont suggérés au contraire par la forme de la fleur, qui ressemble à une petite veilleuse encerclant la lumière sur une table de nuit ; et aussi, faut-il ajouter, par la couleur lilas clair de cette enveloppe de pétales qui semble tamiser une lumière intérieure : si la fleur était brune ou violette, le peuple n'aurait pu songer à la comparaison. La mèche de la veilleuse est figurée par le pistil. Finalement, d'une association d'idées à une autre, ce nom de veilleuse évoque la pensée des longues soirées d'hiver, employées à filer ou propices aux fréquentations amoureuses. Toutefois, je n'oserais affirmer que les noms de *spinneblume*, *quenouille*, *quenouillette* proviennent de ces analogies hivernales et non simplement de la forme du tube floral quand la fleur est fermée. Le colchique d'automne est souvent mis en rapport avec le crocus printanier, une iridée à périanthe en entonnoir et à tube très allongé. Le peuple les confond fréquemment. Toutes deux sont les « clefs de la terre », l'une ouvrant le sol à la végétation, l'autre la refermant.

Passons à une autre source de noms, tirés sans mysticisme de l'aspect extérieur. Le colchique sera dénommé *nuda*, *vergine nuda*, *belle de nuit*, *dame nue* (Vosges), *naakte damen* (Flandre), *dame sans chemise*, *puttana*, *culo nudo*; ou encore *clochette*, *campanella*, *borsa*; ou, d'après les feuilles, *langue de bœuf*, *langue de chien*, *oreilles d'âne*, etc., noms vulgaires applicables aussi à d'autres plantes; ou, d'après la capsule trilobée, *tettes de vache*, *pis de vache* (*pés d' vatche* en namurois), *pancia di vacca*, *testicoli*, etc. Il est immanquable aussi qu'il soit dénommé à l'aide d'autres noms de plantes, en raison de quelque ressemblance générale dont se contente le vulgaire; d'où *narcisse d'automne*, *allium agreste*, *allium venenosum*, *aglio dei prati*, *cipolla dei prati*, *aglio di lupo*, *porro della biscia* (de couleuvre), *cipolla del diavolo*, *giglio* (lis) *di S. Leucio*, *tulipo de prat'*. On le confond aussi avec une liliacée d'espèce voisine, le *veratrum album L.* (ellébore blanc), et ces rapprochements ont donné l'occasion à l'auteur d'illustrer son ouvrage de splendides photographies.

En wallon, les noms ordinaires du colchique sont *sizerèce*, lampe « pour veiller », et *towe-tchin*, tue-chien. *Sizerèce* est souvent déformé par étymologie populaire en *cizète* (ciseaux), par exemple à Awenne et à Roy-en-Famenne (province de Luxembourg). A Roy, *cizète* est la plante d'automne en fleur; au printemps, les deux feuilles qui apparaissent seulement alors, sont appelées *vatches* (les vaches), et le fruit devenu visible entre les feuilles est le *vé* (veau). Je tiens que ce *vé* est inventé pour expliquer *vatche*, nom énigmatique dont on se demandait l'explication, à moins qu'il ne désignât d'abord la fleur en qualité de *filius ante matrem*. On trouve des analogues, *vatchète*, à Custinne, à Sainte-Marie-sur-Semois, *vatchot* à Bagimont, *boû* (bœuf) à Sprimont. Mais *pé d' vatche* est plus répandu. M. Haust me le signale à Netinne, Gives, Ben-Ahin, Andenne, Strée-lez-Huy, Bierwart. Il s'explique par « *mamelon de vache* » d'après la forme de la fleur. On trouve *clé d' Saint-*

Djan à Fauvillers (Lux.), c'est-à-dire « clef de la Saint-Jean » d'après la date et la forme, et enfin *cu-tout-nu* à Gottignies (Hainaut), qui fait allusion à la nudité du bâton floral.

L'auteur consacre aussi un curieux chapitre à des jeux d'enfant et à des formulettes relatifs à cette plante, mais il faut avouer encore que nous ne connaissons rien d'analogue en pays wallon. Enfin, les propriétés vénéneuses de la plante, qui fournissent matière à de nombreux paragraphes de ce travail (pp. 64-77), ne sont rappelées en wallon que par le terme de *towe-tchin*. Le nom de *cockécouk* emprunté par G. (II, 512) au dictionnaire verviétois de Lobet (p. 287) dénonce peut-être aussi le colchique comme un poison « tue-coq », mais on n'oserait l'affirmer, faute de connaître le sens de la finale *-couk*. Est-ce le *couk* du flamand, qui signifie gâteau sec, galette ? est-ce le français *coque*, du w. *coklèvin*, coque du Levant ? est-ce tout bonnement le mot *colchique* lui-même traité en proparoxyton et réduit de *colchicum* à *colcum* ou à *colchum* ? On choisirait volontiers la dernière hypothèse.

Nous renonçons à résumer ici la seconde et la troisième partie de ce travail, consacrées à l'évolution des formes des noms recueillis et à leur dissémination à travers les provinces romanes : nous devons nous borner à les signaler à l'attention des philologues.

L'étude sur les noms de l'airelle, pour être moins touffue, n'en est pas moins intéressante.

Airelle, du latin *atro-* (noir) + *ellam*, est le nom générique français du *vaccinium*. L'airelle *myrtille* ou simplement *myrtille* est le *vaccinium nigrum* L. L'auteur dit que le mot airelle manque dans tous les dialectes de la France septentrionale (p. 30). Les Wallons, à la vérité, connaissent le mot, mais par voie commerciale. Ils l'appliquent aux baies d'une espèce voisine, le *vaccinium vitis Idaea* L. Cette espèce, plus rare que l'autre et moins visible à cause de sa taille minuscule, croît dans la « fagne » (région de l'Hertogenwald, Baraque-

Michel, Hockai, Francorchamps, Spa, Stavelot, Malmedy). Ses baies sont rouges, moins aqueuses, assez amères. On les recueille pour en faire des confitures qu'on sert avec le gibier. Le nom d'airelle est donné à ces baies par les grands marchands de comestibles qui vendent sur place ou exportent quelques mannes de ces baies en automne. Ce nom n'est pas le nom populaire. Les indigènes nomment les baies *tchitchî*(Malmedy), *tchintchin* (Stavelot), *pwès d' coq* (Spa, Aywaille), *frombâhes di coq* et *frombâhes di dames* (Spa).

Le *vacci nium myr tillus* est un arbrisseau à baies noires, plus élevé, plus abondant, beaucoup plus populaire. Son aire, dans le Nord roman, s'étend de l'Eifel à Boulogne. Le nom des baies, qu'on mange au naturel ou en confiture, ou en tarte (*neûtre doréye*), est *frombâhe*, *framboâje*; l'arbrisseau est le *framboâhî*, *framboâjî*, *framboâhi*, *frampi*. C'est l'allemand *brombeere*, à Eupen *bromber*, synonyme de *heidelbeere*. En Lorraine et en Franche-Comté, le mot est *brambelle*, qui se rapproche davantage de l'allemand. Le français a transporté le nom identique de *framboise* et *framboisier* au *rubus fruticosus*. Nos paysans ne se contentent pas de cueillir pour leur usage les baies savoureuses du myrtille : ils en ont fait un article de commerce. Femmes et enfants, disséminés dans les bois, les recueillent, non plus à la main fruit par fruit, mais avec une sorte de peigne pour hâter la besogne. Les paysannes de Jalhay et des environs venaient les offrir dans les rues de Verviers au cri de *ås frambadjo !* ce qu'il faut interpréter, croyons-nous, par *ås framboâhes, djo !* (*djons, djans* = allons !). Avant la guerre, le kilog de *framboâhes* coûtait six sous. A présent, l'Ardenne en exporte de pleins wagons, surtout pour l'Angleterre, en caissettes toutes de même format et de même poids, à trois francs le kilo. Voilà des détails pour les folkloristes ; revenons à la linguistique.

Il existe un autre nom de la baie de myrtille, usité dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et le Hainaut. Ce nom a été noté

caelindje à Couvin par M. Marchot. Gg. le connaissait (I, 96) et l'a expliqué par *cake l'intche* (quae cacat encaustum). M. Bertoldi a connu la forme *caklinge* (p. 93), qu'il emprunte à Poederlé. Lui aussi explique le mot par « craque l'encre »; mais, comme le verbe craquer est rarement transitif, il n'est pas probable que *lindje* soit complément et signifie « l'encre ». C'est Sigart, cette fois, qui semble orienter vers la vraie solution. Il donne pour le montois la forme *craquelin* (p. 134); il a le mérite de rapprocher ce terme du bruxellois *croquebase* (baies qui croquent sous la dent) et du *crakebeys* des *Horae Belgicae*. Ces termes de comparaison assurent la priorité à *craquelinge* sur *cakelindje* et suggèrent l'idée d'une origine flamande. Mais E. Paque (*De vlaamsche Volksnamen der planten*) ne fournit que des variantes de *krakebezen* (pp. 215-216) et un *kreukelinge* qui signifie cresson (217), pas de *krakelintje*. Il faut donc s'en tenir provisoirement à *craquelin*.

Quant au français *myrtille*, masculin d'après le *Dict. gén.*, féminin d'après l'Académie, il signifie « petit myrte », et c'est le nom de l'arbrisseau. Mais les Belges qui se piquent de bien parler français, réservent au nom générique airelle le sens de baies rouges du *vaccinium vitis-Idaea*; ils croient que *myrtille* est le nom propre aux baies noires du *V. nigrum*, et ils ont inventé pour l'arbrisseau le nom de « myrtillier »!

Il existe une troisième espèce d'airelle, le *vaccinium uliginosum* L., arbrisseau un peu plus grand, qui a des fruits agrégés, oblongs, moins noirs et plus transparents, des feuilles d'un vert blanchâtre, veinées ou réticulées. Espèce des marais ou des « fagnes », comme son nom latin l'indique. Nos paysans, qui s'en défient bien à tort, l'ont baptisée *framboîte de leû*, *framboîte de tchin*, et ses fruits rafraîchissants sont des *framboîtes de leû* ou *d' tchin*.

Par ignorance ou en vertu de qualités communes souvent très accessoires, le peuple transfère facilement les noms d'une espèce de plantes ou de petits animaux à une autre. Ce phéno-

mène ne manque pas de se produire pour le colchique et le myrtille. C'est donc toute une série de noms que les philologues trouveront étudiés dans les deux monographies de M. Bertoldi. Qu'ils comparent l'article sur le *vaccineum* avec la série de noms recueillis par Eugène Rolland au tome II de sa *Flore populaire*, ils constateront qu'un long chemin a été parcouru.

J. FELLER

Vittorio Bertoldi, *Vocabulari e atlanti dialettali.* Extrait de la *Rivista della Società filologica Friulana*, 5^e année, fascicule 2. Udine, 1924.

Cet article est un plaidoyer en faveur des atlas dialectaux et de la géographie linguistique. Nous avons dit ce que nous pensions de cette branche de la philologie dans un article récent de ce *Bulletin* (12^e année, 1923, pp. 1-69). Notre opinion diffère en un point des centaines de pages publiées pour vanter la géographie linguistique : nous désirons la considérer comme *un* des procédés de recherche de la philologie, non comme le seul légitime. Tout en rendant justice aux promoteurs de cette méthode, nous souhaitons qu'elle cesse de se proclamer la méthode unique. Ni par les moyens ni par les résultats, elle ne peut avoir la prétention d'étouffer toutes les autres formes de travail dialectologique. Nous sommes donc un peu en avance sur M. Bertoldi qui croit encore utile de rompre des lances en faveur d'un système qui existe depuis plus de vingt-cinq ans. Dans notre petit milieu liégeois, nous sommes depuis longtemps persuadés que les cartes linguistiques ont une grande valeur, nous employons couramment l'Atlas de M. Gilliéron, nous le suivons avec intérêt dans ses études de mots à travers les provinces de France : mais, à la différence de ses thuriféraires, nous ne croyons pas que ce soit là le seul moyen de servir la philologie. Nous avons réclamé pour les autres méthodes et les autres buts le droit d'exister.

M. Bertoldi n'a pas de difficulté à énumérer les défauts des vocabulaires dialectaux. Pietro Monti, par exemple, n'a pas assez distingué les localités ou les régions dans son *Vocabolario dei dialetti della città e diocesi di Como*. Mais ce vieux traité de 1845 ne vous a-t-il rien enseigné ? N'y avez-vous pas trouvé des mots précieux, que vous ne seriez pas allé chercher sur place ? Vaudrait-il mieux que ce vocabulaire n'existaît point ? Les lexiques font souvent de l'étymologie fantaisiste, c'est vrai ; ils donnent des définitions trop générales ; ils traduisent les noms de plante à l'aventure, soit : pourtant le philologue s'y retrouve ! Il en reconnaît les défauts, puisqu'il les critique ! A-t-il la même reconnaissance pour les qualités de ces obscurs et dévoués travailleurs ? Non, l'ingrat ne daigne pas souvent dire à qui il doit ses renseignements dialectaux aussi précieux qu'imparfaits !

Si les vocabulaires sont mal faits, si, quoique mal faits, les savants les utilisent, quelle doit être la conclusion logique ? C'est que les gens compétents doivent en diriger l'élaboration, par l'enseignement, par des conseils, par des exemples, et non pas qu'ils doivent décourager les travailleurs. On ne les amènera pas à composer des atlas, ni à étudier des variations de formes ou de sens à travers la France ou l'Italie. Cela est un autre exercice, que le patriotisme local ne goûte guère, réservé à une catégorie supérieure de linguistes.

Il me semble inutile de résumer les éloges que M. Bertoldi accorde aux conceptions des néogrammairiens, aux néolinquistes, à la nouvelle orientation des recherches philologiques, à l'Atlas de MM. Gilliéron et Edmont, à ceux de Weigand, Millardet, Bloch, Meunier, Guerlin de Guer. Nous apprenons avec plaisir cette nouvelle que la *Société philologique frioulane G. J. Ascoli* prend sous son patronage l'exécution d'un atlas linguistique italien. Nous applaudissons avec l'auteur enthousiaste : « *Ormai non disperiamo più... Tutto fa dunque prevedere prossimo l'inizio della raccolta* »,

En vue de cette belle entreprise, l'auteur étudie donc quelles qualités doivent posséder l'interrogateur, le sujet interrogé. Il indique les avantages d'un questionnaire déterminé à l'avance. Il analyse les révélations que fournissent les cartes et il en donne trois spécimens pour la région de l'Adige : *erica carnea*, *alnus glutinosa*, *rubus saxatilis*. Pour finir, il venge juvénilement la géographie linguistique des critiques parfois mordantes et arrogantes que des rétrogrades ont osé articuler contre elle. Cet article est une bonne entrée en scène, et, certes, nous suivrons avec beaucoup d'intérêt les exercices de l'école frioulane.

J. FELLER

Paul BARBIER, *Miscellanea Lexicographica*, I. — *Etymological and Lexicographical Notes on the French Language and on the Romance Dialects of France*. (Extrait des *Proceedings of the Leeds Philosophical Society*, vol. I, part. I, pp. 15-50 ; Leeds, 1925).

Dans la série de vocables étudiés par le savant professeur de l'Université de Leeds, un seul intéresse directement nos dialectes : c'est le liégeois *baligand* « vagabond, vaurien ». L'auteur s'applique à ruiner l'étymologie traditionnelle qui tire ce mot de *Baligan*, nom d'un roi sarrazin dans la *Chanson de Roland*. Regrettions, à ce propos, qu'il n'ait pas cité l'article de Stecher, paru en 1860 (BSW 3, II, 52), où cette explication est exposée en détail et pour la première fois.

Celle de M. B. est moins simple : elle embrasse toute une famille de mots. L'auteur part du picard *varigot* « inconstant, changeant » (Corblet, 1851), dont il rapproche *varigaux* « vagabond », dans un texte d'Amiens en 1460 (God., VARIGAL). Rattachant ensuite ces termes à *vari* « vagabond » (?), que donne un seul texte picard de 1460 (God.), il voudrait dériver ce problématique *vari* du néerlandais *warrig* « intraitable,

opiniâtre, querelleur ». En tout cas, ajoute-t-il, le mot vient du Nord-Est et couvrait sans doute un vaste territoire. Ainsi le meusien *baricot* « maquignon, attrapeur » (Labourasse) lui paraît être une déformation de *varigot*. De là il passe au ver-viétois (et liégeois) *barigâder* « vagabonder », forme variée du liégeois *baligander*, lequel dérive de notre *baligand*. Ce dernier n'étant pas attesté avant le XIX^e siècle et, d'autre part, le rouchi *baligant* signifiant « lourdaud » (Hécart, 1834), l'auteur estime qu'on ne peut en séparer *baligaut* « lourdaud, fanfaron, stupide », que donne Cotgrave en 1611. Pour lui, *baligaut* est la forme première ; *baligant* en serait altéré sous l'influence de *brigand*.

Certes, ces rapprochements sont ingénieux et l'on saura gré à M. B. d'avoir de la sorte élargi singulièrement la question. Divers points, cependant, ne m'ont pas tout à fait convaincu. Le néerl. *warrig* me paraît une base peu solide : ce mot est-il assez populaire et assez ancien pour avoir passé, dès le XV^e siècle, dans nos dialectes ? En picard, n'aurait-il pas conservé son *w* initial ? L'ancien picard *vari* est-il bien assuré dans sa forme et dans sa signification ? D'un autre côté, en ce qui concerne le liégeois *baligand* (et le dérivé *baligander*, *baricâder*, -gâder ou -ârder, avec influence possible de *baricâde* « barricade »), convient-il de rejeter complètement l'hypothèse d'un emprunt aux anciennes chansons de geste ? Comment expliquer, dans ce cas, que *Ganelon* survive à Herve dans *gadelon* « traître » ?

Je soumets ces objections à M. B., dans l'espoir qu'il pourra y répondre de façon satisfaisante.

J. HAUST

JEAN HAUST, *La Houillerie liégeoise. I. Vocabulaire philologique et technologique de l'usage moderne dans le bassin de Seraing-Jemeppe-Flémalle* ; — ouvrage orné de 260 figures, rédigé avec la collaboration de GEORGES MASSART, ingénieur

des mines, et JOSEPH SACRÉ, directeur des travaux aux Kessales.— 1^{er} fascicule, in-4^o, VIII-80 p., 1925. Liège, Vaillant-Carmanne. — Prix : 15 francs par fascicule.

Ceci n'est pas un compte-rendu, ni louangeur ni critique, mais une simple annonce. Les rédacteurs de cette revue n'ont pas l'habitude de se lancer à la tête des éloges mutuels. Pour ne pas être suspect d'encensement obligatoire, chacun d'eux se fait une loi de ne point louer les travaux de ses confrères ; il arrive même ainsi, par une circonspection à rebours, qu'il ne les cite à l'occasion que pour les critiquer. Ce principe de réserve prudente a ses inconvénients. Si l'un de nous entreprend une œuvre qui ne soit pas destinée à ce Bulletin, et si ses confrères, par un scrupule exagéré d'objectivité, évitent d'en signaler l'existence, le Bulletin ne retracera plus fidèlement le mouvement de la philologie wallonne et nos lecteurs courront le risque d'ignorer longtemps des œuvres importantes. Faut-il, parce que c'est M. Haust qui a entrepris de dresser le vocabulaire de la houillerie liégeoise, que ses collègues soient empêchés d'en avertir nos lecteurs ? Le silence serait étrange. A côté du compte-rendu fleuri d'éloges il y a place pour une honnête mention qui ne sente pas la réclame. C'est ce que nous voulons faire ici pour le beau travail de H. Maust.

Par son importance et la difficulté du sujet, ce vocabulaire ne peut être assimilé à tel ou tel vocabulaire de métier en chambre qu'on peut bâcler en deux jours, comme celui du savetier ou de la repasseuse. La mine est tout un monde, monde souterrain et obscur que les spécialistes seuls connaissent. M. Haust travaille à son vocabulaire depuis 1910 ; de façon intermittente évidemment, comme il nous arrive à tous en raison de la multiplicité de nos études ; mais il avait déjà réuni un dossier volumineux lorsque, en 1916, l'intervention de M. l'ingénieur Georges Massart vint donner une nouvelle impulsion à son travail. M. Massart avait eu l'heureuse idée d'exposer en dialogues wallons le détail d'une exploitation

minière de Seraing, pour un concours de la *Société de Littérature wallonne*. Il avait joint à son œuvre des planches explicatives et un glossaire. Cette partie avait été exécutée en collaboration avec un technicien précieux, M. Joseph Sacré, conducteur des travaux aux charbonnages de Marihaye. « Le *Vocabulaire* est né, comme dit M. Haust lui-même dans l'introduction, de cette heureuse rencontre et de la collaboration étroite qui s'ensuivit entre un philologue et deux hommes de l'art... Pendant plusieurs années, j'ai pensé à pleines mains et sans arrêt dans le trésor des connaissances techniques de MM. Massart et Sacré... ».

Le *Vocabulaire* comprendra plus de deux mille articles, avec 260 figures. Chaque article contient une partie étymologique, une partie technique, de nombreux exemples. L'ouvrage se divise en fascicules, dont le premier vient de sortir des presses. Les figures sont dessinées avec netteté et relief. Les articles présentent la forme impeccable des Dictionnaires scientifiques ; ce ne sont pas des articles incomplets d'amateur déviant vers un détail pittoresque ou anecdotique au détriment de l'ensemble : ils sont composés suivant des principes rigoureux ; et pourtant la matière est si abondante qu'ils demeurent étoffés, riches de faits, et tout illuminés de ces milliers de formules de nos houilleurs qui font à l'explication philologique une seconde illustration (¹).

Jules FELLER.

(¹) Le 2^e fascicule paraîtra en avril 1926 et le 3^e vers la fin de cette année. Ainsi se terminera la 1^{re} partie, qui sera éventuellement complétée par le *Vocabulaire des termes modernes particuliers aux mines de Liège, du pays de Herve et du reste de la province*, ainsi que par le *Glossaire des termes anciens de la houillerie liégeoise*.

(Note de l'éditeur).

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans les tomes XIII (1924) et XIV (1925)

	Pages
Un appel aux Wallons	xiii 1, xiv 1
Notre orthographe	xiii 1, xiv 1
A. DOUTREPONT. Un ancien dictionnaire wallon perdu	xiii 7
P. AEBISCHER. L'anthroponymie wallonne , d'après quelques anciens cartulaires. Première partie : Du nom individuel au surnom	xiii 73
Archives dialectales. Le pain. I. <i>Come on cûhéve so Cwîte a Lidje vès 1870-1890</i> (dialecte de Liège), par M ^{me} Alice GOBIET. — II. <i>Come on cût è l'Ârdene</i> , par Constant LECLÈRE. — Édité avec traduction et notes par J. HAUST.	
Trois dessins	xiv 6
— <i>Lès pwach</i> (dialecte de Virton), par Nestor OUTER .	xiv 129
Notes d'étymologie et de sémantique	
A. BAYOT. A propos d'un menu liégeois du XIV^e siècle ...	xiv 31
— Le wallon <i>chiler, chiléy</i> ; <i>fistulare</i> en gallo-roman	xiii 15
M. DELBOUILLE. La Tour d'Adrére	xiv 108
J. FELLER et G. FRAÎCHEFOND. Le nom de Pecq	xiv 24
J. FELLER. La couleur perse en wallon	xiii 38
— Le fr. <i>guède</i> et le w. <i>waize</i>	xiv 97
— Le nom des Hédrois	xiv 118
J. GESSLER. Le <i>Destroit</i> ou <i>Detroit</i>, à Liège	xiii 34
— Le nom des Hédrois	xiv 116
— Anc. w. <i>stuer et burine</i>	xiv 120

J. HAUST. Notes d'étymologie wallonne (nouvelle série)	XIII 40
[w. <i>béssèle</i> (Seraing). — w. nam. <i>burtiner</i> , <i>diburtiner</i> , p. 40. — w. liég. <i>dizongui</i> , p. 42. — w. <i>ebusti</i> . — w. <i>èce</i> , <i>èsse</i> , anc. w. <i>ache</i> , p. 43. — w. liég. <i>norèt</i> « mouchoir », p. 46. — w. liég. <i>noyé</i> , <i>noyète</i> , p. 50. — w. <i>pérón</i> , p. 51. — w. liég. <i>pièle</i> . — rouchi <i>piène</i> , p. 52. — rouchi <i>plouyée</i> , p. 53. — w. <i>rinchinchète</i> (Beauraing, Neufchâteau), p. 54. — w. <i>saqué</i> , <i>saquin</i> , anc. fr. <i>saquel</i> . — w. <i>térasse</i> (Liège), <i>tastré</i> (Malmedy), p. 55. — w. <i>jár d'âme</i> (Verviers), p. 56.]	
— anc. liég. <i>laskeye</i>	XIV 38
— w. <i>boye</i>	XIV 115
— w. <i>bourine</i> et dérivés	XIV 125
— anc. fr. <i>pasturel</i>	XIV 125
— w. liég. <i>måssi</i> « sale »	XIV 126
— Nos dialectes et le <i>Französisches Etymologisches Wörterbuch</i> de W. von Wartburg (I, pp. 1-416)	XIV 50
A. MARÉCHAL. Le w. <i>don</i> ... <i>don</i> , <i>intecédon</i> , <i>terchèdon</i>	XIV 35
E. ULRIX. Le w. <i>boye</i> , fr. <i>bourreau</i>	XIV 112
Pasquelle liégeoise inédite , des environs de 1625, sur les femmes et le mariage, éditée avec commentaire et reproduction photographique du manuscrit, par Jean HAUST	XIV 65
Pasquelle liégeoise de 1716 , sur Jean-Gérard Depreit, né à Huy, Primus de Louvain ; éditée avec commentaire par Jean HAUST	XIV 77
Communications reçues (13 ^e liste)	XIV 61
Livres et Revues . Ouvrages de Frieda KOCHER, Karin RINGENSON, Vittorio BERTOLDI, Paul BARBIER, Jean HAUST ; comptes rendus par J. FELLER	XIII 72, XIV 131
Table des matières des tomes XIII et XIV	XIV 143

**Publications
de la Société de Littérature wallonne**

- DELAITE, J. *Le verbe wallon* : 4 fr.
- BORMANS et BODY. *Glossaire roman-liégeois* (1^{er} fasc., le seul paru) : 7 fr.
- MARÉCHAL, A. *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur* : 5 fr.
- Projet de Dictionnaire wallon* (1903) : 3 fr.
- Dictionnaire des Spots ou Proverbes wallons*, 2 vol. : 25 fr.
- DOUTREPONT, Aug. *Les Noëls wallons* : 15 fr.
- TERRY et CHAUMONT. *Recueil de crâmignons liégeois* : 35 fr.
- REMOUCHAMPS, Ed., *Tâti l' pèriqui* (éd. populaire) : 7 fr. 50.
— — — — (éd. philologique) : 12 fr.
— — — — (éd. de luxe) : 20 fr.
- DOUTREPONT, G. *La conjugaison dans le wallon liégeois* : 4 fr.
- FELLER, J. *Essai d'orthographe wallonne* : 8 fr.
- *L'évolution de la géographie linguistique* : 3 fr.
- *Phonétique du gaumais et du wallon comparés*, suivie du *Lexique du patois gaumais*, par Ed. LIÉGEOIS (Bull., t. 37) : 15 fr.
- LIÉGEOIS, Ed. *Complément au lexique gaumais* : 3 fr. 50.
— *Nouveau complément au lexique gaumais* : 1 fr. 50.
- GRIGNARD, A. *Phonétique et morphologie de l'Ouest-wallon* : 10 fr.
- DORY et HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* : 3 fr.
- HAUST, J. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* : 4 fr.
- LURQUIN, A. *Glossaire de Fosses-lez-Namur* : 3 fr. 50.
- BASTIN, Joseph. *Vocabulaire de Faymonville* : 3 fr. 50.
— *Morphologie de Faymonville* : 3 fr. 50.
- CARLIER, A. *Glossaire de Marche-lez-Ecaussinnes* : 4 fr.
- FRENAY, FRÉSON et HAUST. *Le tressage de la paille dans la vallée du Geer*, étude dialectale, avec illustrations : 4 fr.
- MARÉCHAL, P. et L. *La meunerie au pays de Namur* : 4 fr.
- PONCELET, Ed. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* : 4 fr.
- HALKIN, J. *Le bon métier des vigneronns de la cité de Liège* : 5 fr.
- BORMANS, S. *Le bon métier des tanneurs de la cité de Liège* : 10 fr.
- COLLARD, V. *Vocabulaire du faucheur à Erezée* : 2 fr. 50.
- BODY, Albin. *Vocabulaire des agriculteurs* : 5 fr.
- DONY, Ein. *Vocabulaire du faudreux à Chimay* : 1 fr. 50.
- JACQUEMOTTE et LEJEUNE. *Toponymie de Jupille* : 7 fr. 50.
- LEJEUNE, JACQUEMOTTE et MONSEUR. *Toponymie de Beaufays* : 4 fr.

- LEJEUNE, J. *Toponymie d'Ayeneux* : 4 fr.
— *Toponymie de Magnée* : 3 fr.
DONY, E. *Toponymie de Forges-les-Chimay* : 4 fr.
CARLIER et DONY. *Toponymie de Monceau-sur-Sambre* : 5 fr.
BAYOT et DONY. *Toponymie de Chimay* : 5 fr.
RENARD, Jules. *Toponymie de Wiers* : 5 fr.
FOULON et NOËL. *Toponymie de Landelies* : 3 fr.
RENARD, Edgard, *Toponymie de Dolembreux* : 5 fr.
DORY. *Wallonismes* : 10 fr.
COLSON. *Table générale des publications de la Société liégeoise de Littérature wallonne de 1856 à 1906* : 15 fr.
ÆBISCHER Paul. *L'anthroponymie wallonne d'après quelques anciens cartulaires* : 5 fr.

Collection complète des Publications de la Société

- Annuaire*, 31 volumes in-12 : 130 fr. (chaque année : 5 fr.)
Bulletin de la Société, 1^{re} série, 13 vol. : 270 fr. (id. : 25 fr.)
— — — 2^e série, 46 vol. : 500 fr. (id. : 15 fr.)
Bulletin du Dictionnaire wallon, 14 vol. : 80 fr. (id. ; 7 fr.)
Les Noëls wallons, par A. DOUTREPONT : 15 fr.
Bibliographie wallonne de 1905-1906, par O. COLSON : 3 fr.
Projet de Dictionnaire wallon : 3 fr.
Li voyèdje di Tchaufontainne, opéra comique de 1757 en dialecte liégeois. Édition critique, avec commentaire et glossaire par J. HAUST : 5 fr
La collection complète : 1000 fr. (frais d'envoi non compris).
Sous presse : les tomes 60 et 61 du *Bulletin de la Société*.
Adresser les commandes au secrétaire-adjoint, M. E. Renard (rue Pont-Simonis, 1, Grivegnée) et le montant de la somme au trésorier, M. Ch. Steenebruggen (rue de Londres, 8; compte chèques postaux n° 102927).

Pour compléter nos collections, nous désirerions acheter les 5 premiers tomes de l'*Annuaire* (1863-69) et les 6 premiers tomes du *Bulletin de la Société* (1858-63).

À vendre : la collection complète (avec les tables quinquennales) de la revue *Wallonia* au prix de 500 francs.

Les tomes XI, XII, XIII et XVII de cette même revue : chaque tome, 10 francs.